

DÉLIBÉRATION N° CA 21-07 DU 09 MARS 2021

portant arrêté du compte financier 2020

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 09 mars 2021.

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 372,05 ETPT sous plafond et 1,61 ETPT hors plafond
- 785 478 558,31 € de consommation d'autorisations d'engagement
- 733 783 746,16 € de consommation de crédits de paiement
- 682 518 712,65 € d'encaissement de recettes
- - 51 265 033,51 € de solde budgétaire
- 23 583 745,57 € d'augmentation de la trésorerie
- 36 241 619,62 € de résultat patrimonial
- 29 741 713,83 € de capacité d'autofinancement
- 87 637 944,86 € d'augmentation du fonds de roulement

Article 2 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 36 241 619,62 € en réserves.

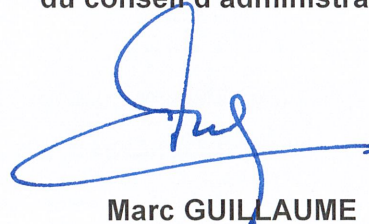
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan sont annexés à la présente délibération.

**La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale par intérim
de l'agence de l'eau Seine-Normandie**



Sandrine ROCARD

**Le Président
du conseil d'administration**



Marc GUILLAUME



**eau
seine
NORMANDIE**



Compte financier 2020

Agence de l'eau Seine-Normandie

RAPPORT DE GESTION

**ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau**

Agence de l'eau

Conseil d'administration du 9 mars 2021

Table des matières

RAPPEL : LA COMPTABILISATION DES DEPENSES ET RECETTES EN MODE GBCP	5
1 L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2020	6
1.1 LES DEPENSES 2020	7
1.1.1 Les dépenses d'intervention	7
1.1.2 Les dépenses de personnel et les effectifs	13
1.1.3 Les dépenses de fonctionnement	15
1.1.4 Les dépenses d'investissement	17
1.1.5 Les flux financiers de la DSIUN	18
1.2 LA MUTUALISATION INTER-AGENCES	20
1.3 LES RECETTES 2020	21
2 L'EQUILIBRE FINANCIER	24
3 ANALYSE BUDGETAIRE ET COMPTABLE	25
3.1 Autorisations d'emploi (tableau 1)	26
3.2 Autorisations budgétaires (tableau 2) : le solde budgétaire	26
3.3 Dépenses par destination et recettes par origine (tableau 3)	27
3.4 Equilibre financier (tableau 4)	27
3.5 Opération pour le compte de tiers (tableau 5)	27
3.6 Situation patrimoniale (tableau 6) : résultat, CAF, fonds de roulement et trésorerie	27
3.7 Plan de trésorerie (tableau 7)	28
3.8 Opération liées aux recettes fléchées (tableau 8)	28
3.9 Opérations pluriannuelles (tableau 9)	28
3.10 Synthèse budgétaire et comptable (tableau 10) : les restes à payer	28
4 SUIVI DE L'EXECUTION DU 11 ^{ème} PROGRAMME	30
5 ANNEXES	32
5.1 Synthèse et états budgétaires	32
5.1.1 Tableau 1 – Autorisations d'emplois	33
5.1.2 Tableau 2 – Autorisations budgétaires	34
5.1.3 Tableau 3 – Dépenses par destination et Recettes par origine	35
5.1.4 Tableau 4 – Équilibre financier	37
5.1.5 Tableau 5 – Opérations pour compte de tiers	38
5.1.6 Tableau 6 – Situation patrimoniale	38
5.1.7 Tableau 7 - Plan de trésorerie	39
5.1.8 Tableau 8 – Opérations liées aux recettes fléchées	40
5.1.9 Tableau 9 – Opérations pluriannuelles – réalisations	40
5.1.10 Tableau 10 – Synthèse budgétaire et comptable	42
5.2 Tableaux annexés à l'instruction de programme	43

La **comptabilité budgétaire des dépenses** en mode GBCP comporte une comptabilité des autorisations d'engagement (AE) et une comptabilité des crédits de paiement (CP).

- Les **autorisations d'engagement** déterminent la capacité à engager juridiquement l'agence de l'eau et constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice. Elles sont annuelles mais génèrent potentiellement des décaissements pluriannuels.
- Les **crédits de paiement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice.

La **budgetisation des AE et CP** s'appuie sur leurs règles de consommation :

- le fait générateur de la consommation des AE est l'engagement ferme de l'agence vis-à-vis d'un tiers pour un montant déterminé ;
- le fait générateur de la consommation des CP est le décaissement sur l'exercice, compte tenu du rythme de réalisation des engagements (exercice en cours ou années antérieures).

Les **versements des avances sur travaux** constituent des opérations non budgétaires, qui ne donnent donc pas lieu à comptabilisation en autorisations d'engagement, mais sont présentées en opérations de trésorerie dans l'équilibre financier.

Les domaines

La nomenclature nationale des dépenses des agences de l'eau définit, par objectif de la politique de l'eau, la répartition des aides en différents domaines :

- **Domaine 0** : Dépenses propres des agences de l'eau relatives à leur fonctionnement, au personnel et à leurs investissements.
- **Domaine 1** : Actions de connaissance, de planification et de gouvernance qui rassemblent l'acquisition des données, la surveillance, la prospective, la communication et le soutien aux acteurs nationaux et internationaux de la politique de l'eau et de la biodiversité, y compris les dépenses liées aux redevances et aux interventions.
- **Domaine 2** : Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement) qui regroupent l'ensemble des investissements relatifs aux équipements en infrastructures (petit cycle) dans une logique de solidarité envers les territoires.
- **Domaine 3** : Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité qui regroupent l'ensemble des investissements relatifs à l'adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et restauration des milieux aquatiques, à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé.
- **Hors Domaine** : dépenses hors plafond (primes avec plafond spécifique, contributions à l'OFB, charges de régularisation).

La **comptabilité budgétaire des recettes**, en particulier des redevances, repose sur la notion d'encaissement (et non d'émission).

De plus, il existe des opérations spécifiques à la comptabilité générale comme les écritures d'ordre relatives à la réémission de titres suite à annulation, les produits à recevoir, les flux en retour d'avances,... qui n'ont pas d'impact en comptabilité budgétaire.

1 L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2020

Le tableau ci-dessous retrace en synthèse les grandes masses de l'exécution budgétaire au titre de l'exercice 2020 (en M€).

	CF 2019		BI 2020		BR 2020		CF 2020		Taux d'exécution BR 2020	
	AE	Encaiss ^t /CP	AE	Encaiss ^t /CP	AE	Encaiss ^t /CP	AE	Encaiss ^t /CP	AE	Encaiss ^t /CP
Budget - Recettes	-	701,76	-	678,92	-	630,34	-	682,52	-	108,3 %
Redevances et majorations pour paiement tardif	-	696,55	-	671,10	-	627,32	-	679,94	-	108,4 %
Autres produits	-	5,22	-	7,82	-	3,02	-	2,58	-	85,4 %

Budget - Dépenses	749,68	654,53	787,27	747,53	797,87	740,13	785,48	733,78	98,4 %	99,1 %
Dépenses de personnel	29,72	29,74	30,55	30,55	30,55	30,55	29,76	29,66	97,4 %	97,1 %
Dépenses de fonctionnement	19,70	19,74	25,28	24,96	22,63	21,61	19,39	17,05	85,7 %	78,9 %
Dépenses d'intervention	695,21	602,12	724,34	684,73	737,59	681,78	730,67	681,45	99,1 %	100,0 %
Dépenses d'investissement	5,05	2,92	7,10	7,29	7,10	6,19	5,66	5,62	79,7 %	90,8 %

Solde budgétaire	-	47,24	-	-68,61	-	-109,79	-	-51,27	-	46,7 %
-------------------------	---	-------	---	--------	---	---------	---	--------	---	--------

Equilibre financier -Financement Flux en retour des avances		147,41		143,65		143,65		152,47	-	106,1 %
Flux en retour des avances		147,37		143,61		143,61		141,81		
Remboursement - prêts au personnel et dépôts et cautionnements		0,04		0,04		0,04		0,01		
Décalage temporaire opérations de trésorerie								10,66		

Equilibre financier - Besoins Avances versées/rembt emprunt	-	110,56	-	92,00	-	49,04	-	77,62	-	158,3 %
Versement des avances		109,45		92,00		72,00		77,62		
Décalage temporaire opérations de trésorerie		1,11		-		-22,96				

Abondement de trésorerie	-	84,09	-	-16,96	-	-15,18	-	23,58	-	
---------------------------------	---	-------	---	--------	---	--------	---	-------	---	--

EN SYNTHÈSE

- En dépenses,

- Les autorisations d'engagements (AE) enregistrent une hausse par rapport à 2019 de 35,5 M€, principalement en raison des primes et subventions versées (respectivement + 14,4 M€ et + 6,4 M€).
- Les décaissements 2020 (CP) au titre des interventions présentent également une augmentation par rapport à ceux réalisés en 2019 (+ 79,3 M€, dont 62,5 M€ au titre des subventions).
- Le montant des avances versées (77,6 M€) est inférieur à celui exécuté en 2019 (109,4 M€) mais en ligne avec la prévision ajustée du BR 2020 (72 M€)
- *In fine*, les enveloppes d'AE et de de CP d'intervention prévues au BR ont été consommées intégralement, l'agence ayant pleinement mis en œuvre les possibilités de fongibilité entre lignes budgétaires.

- En recettes,

- Les encaissements de redevances au titre de l'exercice sont, comme prévu, légèrement inférieurs à ceux constatés en 2019, de 16,6 M€ (- 2,4%). Ils sont en ligne avec le budget initial (BI) (écart de 8,8 M€, soit 1,3 %), mais supérieurs de 52,6 M€ par rapport au budget rectificatif (BR), en lien avec un paramétrage défectueux du système d'information financier Qualiacc, qui a eu pour effet de fausser les prévisions d'atterrissage lors de l'élaboration du BR.
- Les flux en retour d'avances (141,8 M€) sont voisins de la réalisation 2019 (147,4 M€) et en ligne avec la prévision du BR 2020 (143,6 M€).

Ces niveaux d'exécution aboutissent à la constitution d'un solde budgétaire de - 51,27 M€, en retrait par rapport à celui de l'exercice 2019 qui était bénéficiaire de 47,24 M€. Cette évolution est liée à la progression des décaissements dans le domaine des interventions (+ 80 M€ par rapport à 2019) et de la diminution des encaissements de redevances (- 20 M€).

La trésorerie a atteint 182,5 M€ en fin d'exercice 2020, supérieure de 38,8 M€ à celle prévue au budget rectificatif 2020 (143,7 M€). Pour rappel, le niveau de trésorerie à fin 2019 était de 158,9 M€.

1.1 LES DEPENSES 2020

Le budget de l'agence de l'eau comporte, pour l'essentiel, des dépenses d'intervention versées aux maîtres d'ouvrage, des charges de personnel ainsi que des dépenses courantes de fonctionnement et d'investissement.

1.1.1 Les dépenses d'intervention

L'enveloppe Interventions retrace, en AE et CP, les subventions, les primes pour épuration, les charges de soutien aux interventions ainsi que la contribution versée à l'office français de la biodiversité (OFB).

Les avances sur travaux constituent, quant à elles, des opérations de trésorerie, à caractère non budgétaire, présentées dans l'équilibre financier (Partie 2).

Les consommations budgétaires en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP)

Les dépenses d'intervention atteignent au total 730,7 M€ en AE et 681,4 M€ en CP.

La totalité des crédits inscrits au BR au titre des AE a été consommée (à 7 M€ près, soit moins de 1 %). Cette deuxième année de mise en œuvre du 11^{ème} programme est marquée par un dynamisme réel des engagements, malgré la conjoncture particulière liée à la pandémie de COVID et la mise en place tardive des exécutifs dans les communes et leurs groupements qui ont retardé les chantiers déjà lancés et décalé le lancement de nouvelles opérations.

S'agissant des CP, l'exécution globale des dépenses d'intervention se situe au niveau des montants inscrits au budget rectificatif 2020. L'écart est de 3,3 M€ par rapport au budget initial 2020. Ce résultat est lié à la mise en œuvre, en fin d'année, d'un pilotage affiné des CP dans le respect des règles de fongibilité asymétrique des crédits (cf. encadré *infra*).

Les dépenses d'intervention sont présentées ci-après par ligne programme (en M€).

N° LP	Lignes programme (en M€)	AE Réalisé 2019	AE BI 2020	AE BR 2020	AE BR 2020 +/- virt	AE Réalisé 2020	CP Réalisé 2019	CP BI 2020	CP BR 2020	CP BR 2020 +/- virt	CP Réalisé 2020
I - Lutte contre la pollution											
11	Installations de traitement des eaux usées domestiques	97,89	70,58	51,58	47,08	46,88	77,19	90,24	78,53	104,31	104,31
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	112,51	126,48	106,48	123,48	124,01	104,35	127,96	119,28	105,62	105,62
13	Lutte contre la pollution des activités économiques	19,22	35,88	32,27	22,28	22,05	19,03	34,53	27,12	21,55	21,55
14	Elimination des déchets		0,00	0,00	0,00	0,00	0,04	0,00	0,00	0,04	0,04
15	Assistance technique à la dépollution	5,58	3,08	3,08	1,08	0,86	1,91	1,95	1,95	2,12	2,12
16	Eau pluviale	9,68	27,36	42,86	43,36	43,06	0,69	15,97	14,39	20,22	20,22
17	Primes pour épuration aux collectivités locales	77,80	78,37	96,10	94,70	92,21	77,82	78,37	96,10	76,15	76,15
18	Lutte contre la pollution agricole	91,63	76,00	96,50	116,20	115,89	53,26	49,43	64,43	90,80	90,54
	Total lutte contre la pollution	414,31	417,74	428,87	448,17	444,98	334,29	398,45	401,79	420,80	420,54
II - Gestion des milieux											
21	Gestion quantitative de la ressource	6,32	7,68	13,68	14,48	14,46	5,08	7,42	6,81	6,98	6,98
23	Protection de la ressource	15,84	13,23	13,83	15,83	15,82	12,93	12,79	12,79	8,72	8,72
24	Restauration et gestion des milieux aquatiques	59,42	55,60	55,60	45,35	45,26	59,74	49,89	49,89	36,91	36,91
25	Eau potable	54,40	61,81	61,81	55,56	55,08	54,87	46,63	46,63	54,85	54,85
29	Planification et gestion à l'échelle du bassin et sous bassins	2,75	5,13	5,13	1,63	1,20	2,32	4,85	4,85	1,33	1,33
	Total gestion des milieux	138,72	143,45	150,05	132,85	131,83	134,93	121,58	120,97	108,78	108,78
III - Conduite et développement des politiques											
31	Etudes générales	7,21	4,51	4,51	4,86	4,05	5,22	6,01	6,01	6,59	6,57
32	Connaissance environnementale	18,44	14,76	14,76	12,16	12,57	11,24	15,96	14,76	11,00	11,00
33	Action internationale	3,32	5,95	5,95	4,75	4,29	3,22	4,89	4,89	2,56	2,56
34	Information, communication et éducation à l'environnement	3,24	3,42	3,42	3,42	3,38	3,27	3,33	3,33	2,60	2,60
	Total conduite et développement des politiques	32,21	28,63	28,63	25,18	24,28	22,94	30,19	28,99	22,75	22,72
IV - Dépenses courantes et autres dépenses											
48	Dépenses liées aux redevances	3,40	4,30	3,80	3,75	3,41	3,41	4,30	3,80	3,30	3,30
49	Dépenses liées aux interventions	0,15	0,22	0,22	0,22	0,14	0,13	0,22	0,22	0,09	0,09
	Total dépenses courantes et autres dépenses	3,55	4,52	4,02	3,97	3,55	3,53	4,52	4,02	3,39	3,39
V - Fonds de concours et autres											
51	Contribution OFB	106,42	130,00	126,02	126,02	126,02	106,42	130,00	126,02	126,02	126,02
52	Ecrêtement redevances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total fonds de concours et autres	106,42	130,00	126,02	126,02	126,02	106,42	130,00	126,02	126,02	126,02
	Total général INTERVENTIONS	695,21	724,34	737,59	736,19	730,67	602,12	684,73	681,78	681,74	681,45

NB : sont prises en compte dans la colonne AE ou CP BR 2020 +/- virt toutes les décisions modificatives d'autorisations d'engagement adoptées par la commission des aides afin de réaffecter les dotations d'intervention entre lignes programme et les virements inter lignes programme pour permettre une consommation optimisée.

Zoom sur la fongibilité des crédits

La répartition des crédits dans les quatre domaines de la nomenclature nationale des dépenses des agences de l'eau peut faire l'objet de modifications en cours d'année dans le respect des règles de fongibilité asymétrique définies par l'arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11^{ème} programme d'intervention des agences de l'eau.

En particulier :

- les dépenses non réalisées du domaine 0 (fonctionnement, personnel et investissement) peuvent être redéployées dans les trois autres domaines. Le redéploiement de crédits en sens inverse au profit du domaine 0 n'est pas autorisé. En ce sens, la fongibilité est qualifiée d'asymétrique ;
- les dépenses non réalisées des domaines 1, 2 et 3 peuvent être redéployées entre ces trois domaines ;
- les dépenses non réalisées au titre des primes à la performance épuratoires peuvent être redéployées sur les domaines 1, 2 et 3.

Les avances sont des opérations de trésorerie non budgétaires. Ainsi, l'enveloppe d'avances prévue au BI ou au BR n'a pas de caractère limitatif au sens de la GBCP, ce qui permet l'abondement de l'enveloppe.

Ainsi, les reliquats prévisionnels de CP du fonctionnement (4,5 M€), des investissements (0,5 M€) et de personnel (0,4 M€) ont fait l'objet de virements au profit des avances pour un montant total de 5,4 M€.

Par ailleurs, à l'intérieur des interventions, les subventions ont été abondées à hauteur de 20 M€ à partir de l'enveloppe des primes. Ces mouvements de crédits ont été réalisés après validation de la tutelle et dans le respect des enveloppes globales votées au BR 2020.

➤ Les subventions

Le tableau ci-dessous retrace l'exécution budgétaire des dépenses d'interventions (en M€).

	CF 2019		BI 2020		BR 2020		BR 2020 +/- vir.		CF 2020		Taux d'exécution BR	Taux d'exécution BR +/- vir.
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	CP	CP
Subventions	492,02	405,13	502,35	462,72	502,35	447,72	502,35	467,86	498,46	467,60	104 %	100 %

Les **engagements** de subventions ont atteint 498,5 M€ en 2020, en ligne avec les prévisions du BI et du BR (502,3 M€).

En 2020, les engagements ont notamment été portés :

- ✓ par la poursuite de l'accompagnement de la transition agricole en faveur de pratiques plus favorables à la protection pour la ressource en eau, en progression par rapport à 2019 (92 M€). En effet, près de 116 M€ ont été attribués, dont 75 M€ pour la conversion ou le maintien de l'agriculture biologique (50 M€ en 2019) ;
- ✓ par des travaux importants en Ile-de-France, en application du « Plan baignade en Seine et en Marne », comprenant une accélération des opérations de gestion à la source des eaux pluviales dans les projets d'aménagement, un bassin de stockage des eaux de pluie pour la Ville de Paris d'un montant de 46 M€ et une première tranche du collecteur unitaire VL8 du SIAAP visant à réduire les déversements en Seine (tranche concernant les puits d'entrée et de sortie des tunneliers, pour un montant de 36 M€ de subvention).

Par ailleurs, il convient de noter que les engagements sur la ligne relative aux stations d'épuration sont inférieurs aux prévisions du programme inscrites au budget initial. Il en est de même pour les dépenses sur la ligne relative à la lutte contre la pollution des activités économiques, dont les dotations initiales avaient été surestimées lors de la construction du programme, même si les engagements 2020 sont supérieurs à ceux observés en 2019 (+ 3 M€, soit + 15 %).

Le conseil d'administration a pu prendre les mesures nécessaires pour accompagner les entreprises et les collectivités dans l'atténuation des effets du confinement (mesures d'urgence), pour les encourager à redémarrer les projets à la sortie du confinement (plan de reprise) puis, pour relancer l'économie, des modalités d'aides avantageuses pour les opérations prioritaires.

Zoom sur les mesures d'urgence et le plan de reprise en 2020

En mai 2020, le conseil d'administration a acté la mise en place de mesures d'urgence liées à la crise sanitaire, permettant notamment aux collectivités d'être soutenues dans leurs efforts pour hygiéniser les boues de leurs stations d'épuration. Au total, la mise en œuvre de ce dispositif a permis d'aider 85 collectivités, pour un montant de près de 3 M€.

Puis, en juin 2020, le conseil d'administration a arrêté un plan de reprise permettant d'accompagner les acteurs dans la reprise de l'activité et de leurs projets. Environ 80 M€, pour 84 dossiers, ont été attribués. Les mesures ont pour l'essentiel consisté à attribuer 20 % de subventions supplémentaires en lieu et place de 20 % d'avances remboursables (adaptation des taux d'aides). Le bonus apporté aux maîtres d'ouvrage par cette mesure représente 29 M€ de subvention.

Le taux d'exécution des **crédits de paiement** (CP) de subventions est de 104 % par rapport au budget rectificatif (467,6 M€). Celui-ci avait prévu une hypothèse de rythme de paiement très élevé (45 M€ par mois sur le dernier trimestre) pour la fin de l'année mais qui ne paraissait pas permettre de rattraper le niveau attendu dans le budget initial.

Cependant, l'effet conjugué de la mesure prise par le conseil d'administration de verser les acomptes à hauteur de 45 % dès le démarrage des travaux et une accélération non anticipée des demandes de paiements a généré un besoin supplémentaire de CP en fin d'année. La mise en œuvre de la fongibilité asymétrique (cf. encadré *supra*) a permis d'effectuer les abondements de CP nécessaires aux paiements de ces subventions à partir de l'enveloppe des primes pour épuration (20 M€).

➤ Les primes

Le tableau ci-dessous retrace l'exécution budgétaire des primes (en M€).

	CF 2019		BI 2020		BR 2020		BR 2020 +/- vir.		CF 2020		Taux d'exécution BR	Taux d'exécution BR +/- vir.
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	CP	CP
Primes & Aquex	77,80	77,82 (dont 0,06 Aquex)	78,37	78,37	96,10	96,10	94,70	76,15	92,21	76,15	79 %	100 %

Le budget initial 2020 prévoyait une enveloppe de primes correspondant à un coefficient modulateur des primes de 0,8. Celui-ci a été porté à 1 comme mesure de soutien aux collectivités lors de la crise sanitaire.

L'effet du changement de coefficient aurait dû permettre de décaisser 99,5 M€. Le délai accordé aux collectivités pour renvoyer leur formulaire (reporté du 1^{er} avril au 1^{er} juillet) et le retour tardif, en 2020, des services de police de l'eau sur la conformité des systèmes d'assainissement ont engendré un retard dans l'instruction des primes au titre de l'année d'activité 2019, pris en compte dans les prévisions du BR. *In fine*, les prévisions fournies par les directions territoriales avaient conduit à retenir le montant de 96,1 M€ pour le BR.

Au final, l'instruction des primes a bien permis d'engager la quasi-totalité des autorisations d'engagement prévues au BR, mais le décaissement des CP correspondants a été reporté de décembre 2020 à janvier 2021, de façon à pouvoir payer les subventions pour travaux. Comme indiqué plus haut, un abondement de 20 M€ de CP primes vers les subventions a permis de couvrir un besoin de CP supplémentaires dans ce domaine en fin d'année.

➤ Les dépenses de soutien aux interventions

Le tableau ci-dessous retrace l'exécution budgétaire des dépenses de soutien aux interventions (en M€).

	CF 2019		BI 2020		BR 2020		BR 2020 +/-vir.		CF 2020		Taux d'exécution BR	Taux d'exécution BR +/-vir.
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	CP	CP
Acquisition et valorisation des données	14,57	8,60	8,50	8,50	8,50	7,30	8,50	7,59	9,83	7,59	104 %	100 %
Rémunération des distributeurs d'eau	2,94	2,94	3,50	3,50	3,00	3,00	2,95	2,78	2,78	2,78	93 %	100 %
Etudes à maîtrise d'ouvrage agence	0,85	0,62	0,60	0,62	0,60	0,62	0,65	0,73	0,59	0,70	113 %	96 %
Contrôles fiscaux externalisés	0,37	0,38	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,37	0,35	0,37	82 %	100 %
Fournitures et services en soutien s/interv	0,15	0,13	0,22	0,22	0,22	0,22	0,22	0,09	0,14	0,09	41 %	100 %
Campagne générale de mesures	0,10	0,09	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,15	0,28	0,15	43 %	100 %
Total	18,97	12,75	13,62	13,64	13,12	11,94	13,12	11,71	13,98	11,68	98 %	100 %

Les dépenses de soutien aux interventions s'élèvent à 13,98 M€ en AE et à 11,68 M€ en CP, en ligne avec les prévisions du BR. Elles sont composées, pour l'essentiel, des dépenses liées à l'acquisition et à la valorisation des données sur le milieu et aux rémunérations des distributeurs d'eau.

Concernant les prestations d'acquisition et de valorisation des données

Les engagements 2020 sont en diminution (- 5 M€) par rapport à 2019. En effet, l'exercice 2019 avait porté à la fois les engagements de l'année pour l'ensemble des lots et ceux anticipés relatifs aux commandes 2020 concernant la surveillance des eaux superficielles et celle des eaux souterraines dont les prestations débutent au mois de janvier. L'exercice 2020 a permis de rétablir un rythme d'engagement régulier portant les engagements 2020 au titre de la surveillance des eaux continentales et littorales. Ceux prévus au titre de la surveillance des eaux superficielles et souterraines seront faits en 2021.

S'agissant des CP, le niveau des décaissements est conforme aux prévisions du BR qui ont été ajustées à la baisse en raison du contexte sanitaire (premier confinement) qui n'a pas permis aux laboratoires de réaliser les campagnes de prélèvements planifiées. Des retards de facturation ont également été constatés et confirmés par les prestataires sur un lot.

Concernant la rémunération des distributeurs d'eau

Ces dépenses sont en ligne avec les prévisions du BR en AE et CP et du même niveau que celles constatées en 2019.

Concernant les autres postes de soutien aux interventions

Les études à maîtrise d'ouvrage agence sont en ligne avec les prévisions budgétaires du BR en AE avec de nouveaux engagements relatifs, notamment, à la consolidation du référentiel des masses d'eau du bassin, à la justification socio-économique de non atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, à la mise à jour et au développement de nouvelles fonctionnalités du SIGES-Site d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines du bassin.

Elles sont légèrement supérieures en exécution de CP en raison de l'aboutissement de travaux lancés l'année précédente (mise en œuvre d'une stratégie de surveillance des réseaux complémentaires à l'échelle du bassin, analyse statistique de la qualité bactériologique des rejets d'assainissement non collectif, nouvelles fonctionnalité du modèle PEGASE-Planification Et Gestion de l'Assainissement des Eaux).

Les autres postes sont sous-exécutés tant en AE qu'en CP. Toutes les interventions programmées dans le cadre des campagnes générales de mesure et des contrôles fiscaux (industriels principalement) n'ont pas pu être réalisées, notamment sur la période de mars à juin 2020, et très partiellement sur le reste de l'exercice car les sites industriels étaient soit fermés soit présentaient une production non représentative.

➤ La contribution à l'Office français de la biodiversité

Conformément aux dispositions de l'article 54 de la loi de finances pour 2018 complété par celles de l'article 27 du projet de loi de finances pour 2020, les agences de l'eau ont été appelées à accroître leur contribution au profit de l'Office français de la biodiversité (OFB) créé à compter du 1^{er} janvier 2020.

Sur la base du montant global prévu au BI et de la clé de répartition arrêtée entre agences, la contribution prévisionnelle totale de l'agence de l'eau Seine-Normandie versée auprès de cet établissement a été intégrée dans le budget initial 2020 à hauteur de 130 M€.

La contribution 2020 de l'agence aux ressources financières de l'OFB a été payée à hauteur de 126,02 M€, conformément à l'arrêté du 4 février 2020 modifié le 7 mai 2020 ayant déterminé son montant définitif inscrit au BR, contre 106,4 M€ pour le bassin Seine-Normandie en 2019. Cette augmentation est compensée par l'encaissement de la redevance cynégétique (17,66 M€ en 2020), redevance dont la gestion est confiée à l'agence de l'eau Adour-Garonne.

	CF 2019	BI 2020	BR 2020	CF 2020
Contribution OFB (AE=CP) en M€	106,42	130	126,02	126,02

Les dépenses d'intervention en synthèse

L'évolution du budget consacré aux dépenses d'intervention est résumée par le tableau suivant (en M€) :

Opérations budgétaires		CF 2019	BI 2020	BR 2020	BR 2020 +/-virt	CF 2020
Subventions	AE	492,02	502,35	502,35	502,35	498,46
	CP	405,13	462,72	447,72	467,86	467,60
Primes et aquex	AE	77,80	78,37	96,10	94,70	92,21
	CP	77,82	78,37	96,10	76,15	76,15
Charges de soutien	AE	18,97	13,62	13,12	13,12	13,98
	CP	12,75	13,64	11,94	11,71	11,68
Contribution OFB	AE	106,42	130,00	126,02	126,02	126,02
	CP	106,42	130,00	126,02	126,02	126,02
Total	AE	695,21	724,34	737,59	736,19	730,67
	CP	602,12	684,73	681,78	681,74	681,45

Opérations non budgétaires	CF 2019	BI 2020	BR 2020	BR 2020 +/-virt	CF 2020
Avances	109,45	92,00	72,00	77,62	77,62

NB : les opérations non budgétaires (avances) font l'objet de commentaires dans le chapitre 2 consacré à l'équilibre financier.

1.1.2 Les dépenses de personnel et les effectifs

1.1.2.1 Les effectifs

L'évolution du schéma d'emploi est la suivante :

- 366,58 ETP pour un plafond d'emploi autorisé de 366,50 ETP (à comparer à 379,9 ETP fin 2019 pour un plafond d'emploi de 379,5 ETP) ;
- 372,05 ETPT pour un plafond d'emploi autorisé de 379,80 ETPT (à comparer à 382,05 ETPT en 2019 pour un plafond d'emploi de 392,80 ETPT).

L'année 2020 a été marquée par trois éléments ayant eu une incidence sur le suivi de consommation des effectifs.

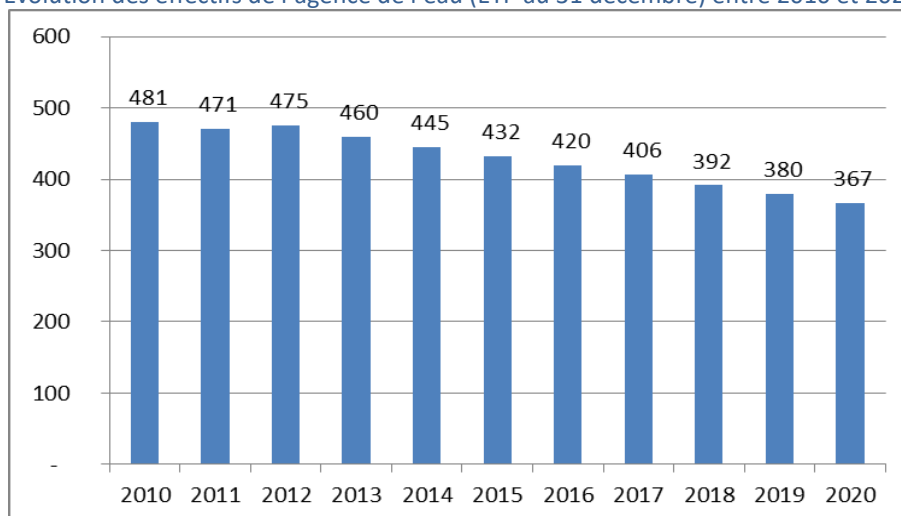
Tout d'abord, l'accès au statut de fonctionnaire de six contractuels suite à leur réussite à des concours dits de dé-précarisation s'est soldé par des départs en mobilité, imprévisibles et rapides.

Par ailleurs, les confinements successifs liés à la situation sanitaire ont augmenté le délai de recrutement, laissant des postes vacants sur une durée plus longue que celle anticipée.

Enfin, l'agence aurait pu, pour endiguer artificiellement ces difficultés de turn-over, recruter opportunément sur des contrats courts. Elle n'a pas fait ce choix, préférant se concentrer sur la prolongation de CDD formés. De plus, les confinements ont rendu plus difficile le recrutement de nouveaux CDD non formés, le télétravail ne facilitant pas la phase de formation de ces agents.

Pour rappel, en dix ans, l'agence de l'eau Seine-Normandie a connu une réduction de 114 ETP, soit 23,7 % de ses effectifs (cf. graphique ci-dessous), rendant aujourd'hui de plus en plus difficile l'accomplissement de ses missions, qui plus est dans le contexte de mise en œuvre du plan de relance.

Evolution des effectifs de l'agence de l'eau (ETP au 31 décembre) entre 2010 et 2020



1.1.2.2 Les dépenses de personnel

L'enveloppe budgétaire, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), dédiée aux charges de personnel est retracée ci-dessous (en M€) :

N° LP	Lignes programme	AE Réalisé 2019	AE BI 2020	AE BR 2020	AE BR 2020 +/- virt	AE Réalisé 2020	CP Réalisé 2019	CP BI 2020	CP BR 2020	CP BR 2020 +/- virt	CP Réalisé 2020
43	Gestion du personnel	29,72	30,55	30,55	30,55	29,76	29,74	30,55	30,55	30,06	29,66

Les dépenses de personnel de l'exercice 2020 s'élèvent à 29 757 957 € en AE. Elles sont de 29 660 197 € en CP, ce qui représente une consommation de 97,09 % du budget initial. Comme indiqué précédemment, 0,4 M€ de reliquats de CP ont fait l'objet d'un virement au profit des interventions.

Malgré la suppression sur l'exercice de 13 ETP (- 3,42 %), conformément au schéma d'emploi notifié par la direction de l'eau et de la biodiversité, les charges de personnel font état d'une quasi stabilité (- 83 114 € en CP par rapport à 2019, soit - 0,28 %).

- à la part croissante de fonctionnaires au sein de l'agence. En 2020, 7 fonctionnaires ont été recrutés (dont 6 ont remplacé un agent contractuel) et 6 agents contractuels ont été titularisés en 2020. Ceci explique en grande partie l'augmentation des charges de personnel, un fonctionnaire ayant un coût salarial supérieur à un agent contractuel. En effet, entre 2019 et 2020, les indemnités versées aux fonctionnaires connaissent une augmentation de 0,36 M€ alors que celles des agents contractuels baissent de 0,17 M€, soit un différentiel de plus de + 0,5 M€. Par ailleurs, l'agence a cotisé au CAS pensions pour 72 agents en 2020 contre 62 agents en 2019, ce qui a généré une augmentation de 0,18 M€ ;

- à la conclusion de cinq ruptures conventionnelles et le versement d'indemnités de départ volontaire pour un montant total de l'ordre de 350 000 € (65 000 € en 2019) ;

- à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au profit de certains corps de fonctionnaires (trois agents

supplémentaires en ont bénéficié en 2020, dont un administrateur civil et deux attachés de l'administration de l'Etat).

Le détail des charges de personnel est présenté dans le tableau ci-dessous.

En euros	CF 2019 (CP)	CF 2020 (CP)	Variation	
Traitements et primes :				
Contractuels / Fonctionnaires	18 354 763	18 411 168	56 404	
Apprenti	90 170	43 797	-46 372	
Divers :				
Congés payés	70 278	53 836	-16441	
Indemnités et avantages divers	425 592	558 069	132 477	
VARIATION 641	18 940 804	19 066 873	126 068	+0,66 %
Cotisations :				
CAS pension	1 462 362	1 641 806	179 443	
Autres (-prévoyances-pôle emploi-CAS)	5 762 645	5 535 855	-226 790	
VARIATION 645	7 225 008	7 177 661	-47 347	-0,66 %
Impôts et taxes sur les salaires	2 055 636	2 061 508	5 872	
Autres taxes (transports, cotisations FIPHFP / FNAL)	520 128	471 129	-48 998	
VARIATION 63	2 575 765	2 532 638	-43 126	-1,70 %
Autres variations :				
Pôle Emploi	118 536	134 028	15491	
Prévoyance	171 405	166 867	-4 537	
Œuvres sociales	709 469	580 802	-128 666	
AUTRES VARIATIONS 64	999 411	881 698	-117 713	-13,35 %
Autres charges de personnel (AT Fonc)	2 320	1 324	-995	
AUTRES VARIATIONS 648	2 320	1 324	-995	-100,00 %
TOTAL GENERAL	29 743 311	29 660 196	-83 114	-0,28 %

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

FNAL : fonds national d'aide au logement

1.1.3 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont présentées ci-après par ligne programme (en M€). Comme indiqué plus haut, le reliquat prévisionnel de CP dans ce domaine a fait l'objet d'un virement au profit des interventions à hauteur de 4,5 M€, permettant une consommation de l'ensemble des crédits disponibles.

N° LP	Lignes programme	AE Réalisé 2019	AE BI 2020	AE BR 2020	AE BR 2020 +/- virt	AE Réalisé 2020	CP Réalisé 2019	CP BI 2020	CP BR 2020	CP BR 2020 +/-virt	CP Réalisé 2020
41	Dépenses de fonctionnement courant	7,28	9,28	9,13	9,14	8,32	6,93	8,96	8,11	6,80	6,75
44	Autres dépenses de fonctionnement	12,42	16,00	13,50	13,50	11,07	12,81	16,00	13,50	10,30	10,30
Total dépenses de fonctionnement		19,70	25,28	22,63	22,64	19,39	19,74	24,96	21,61	17,10	17,05

➤ Cette enveloppe intègre tout d'abord des **dépenses de fonctionnement courant**, principalement constituées par les achats courants, les charges de sous-traitance et d'autres prestations extérieures.

Les principaux postes (en AE et CP) sont retracés ci-dessous (en K€) :

	CF 2019		BI 2020		BR 2020 +/- virt		CF 2020		Taux d'exécution BR +/- vir.
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	CP
Dépenses de fonctionnement courant	7 282	6 930	9 277	8 960	9 144	6 799	8 322	6 751	99 %
dont principalement hors DSIUN									
Infogérance et prestations informatiques	3 048	3 145	4 382	3 620	3 767	3 238	3 415	3 225	100 %
Dépenses de communication	448	447	568	505	463	300	229	211	70 %
Fluides	155	334	323	323	323	323	304	308	95 %
Nettoyage des locaux	393	369	360	360	338	360	377	330	92 %
Entretien des bâtiments	248	234	229	217	255	230	209	174	76 %
Frais postaux et de télécommunication	543	349	244	244	235	235	214	235	100 %
Formation	278	202	380	330	350	192	228	192	100 %
Frais de déplacements	251	245	312	310	245	96	91	95	99 %
Autres prestations diverses (honoraires,...)	498	351	381	566	717	415	763	365	88 %
dont dépenses de la DSIUN*	0	0	1 448	1 208	964	528	904	528	100 %

* Les dépenses de fonctionnement courant de la DSIUN font l'objet d'un développement particulier au point 1.1.5

Il est constaté une sous-consommation par rapport au budget initial (8,3 M€ en AE pour un budget initial de 9,3 M€ et 6,7 M€ en CP pour un budget initial de 8,9 M€). On notera que les engagements 2020 sont en augmentation d'1 M€ par rapport à ceux de 2019. Les décaissements 2020 sont stables par rapport à ceux de 2019.

La fin d'exercice a donné lieu à des transferts de crédits en AE et /ou CP pour satisfaire au plus juste les besoins de chaque direction. Les éléments présentés ci-dessous en tiennent compte.

Les **dépenses d'infogérance et de prestations informatiques** sont en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. Cette situation s'explique par :

- l'engagement pour quatre ans du nouveau contrat de maintenance des copieurs ;
- la commande d'études non programmées (portail GeoSN et sécurité projet Rivage) ;
- une évolution des contrats de maintenance essentiellement due à un nouvel environnement Qualiatic et des facturations au titre de 2019 reçues début 2020.

La sous-exécution en AE et CP des dépenses de services aux agents et aux instances (**communication, colloque et séminaires, formation et frais de déplacement**) et leur niveau d'exécution par rapport à l'exercice précédent s'explique par le contexte sanitaire exceptionnel de l'année. Les réunions programmées en présentiel, notamment avec les instances (rédaction du SDAGE, commissions des aides, Comiter) ont été organisées de façon dématérialisée. Le recours massif au télétravail, conformément aux consignes gouvernementales, a été mis en œuvre. Cette transition vers le digital s'est opérée tout au long de l'année 2020 et a impacté les postes de dépenses liés aux déplacements (frais de déplacement, billetterie, carburants) et à l'accueil (restriction des conditions de restauration et d'hébergement).

Les effets de la crise sanitaire se constatent également sur les postes de dépenses liés à **l'entretien des bâtiments**, les consommations de **fluides**, les **frais postaux**. La quasi fermeture des sites lors du premier confinement a impacté les postes chauffage, petits travaux d'entretien. L'envoi de courrier a été également inférieur aux prévisions. En revanche, les prestations de nettoyage des locaux ont été maintenues conformément aux consignes de la direction des achats de l'Etat (lors du premier confinement), renforcées notamment sur le site de restauration de Nanterre et complétées d'achats de gel hydro alcoolique et de masques.

La **formation** des agents s'est progressivement adaptée aux conditions sanitaires, en particulier par l'accroissement des formations à distance. Ceci explique le niveau soutenu des dépenses effectuées dans ce domaine par rapport à l'exercice 2019, malgré une baisse du nombre de jours de formation moyen par agent (3,1 jours de formation par agent en moyenne en 2020 contre 3,1 en 2020) et du nombre d'agents formés (255 agents formés en 2020 contre 311 agents formés en 2019).

Les autres postes de dépenses de fonctionnement (**honoraires** et **études diverses** principalement) ont un niveau d'engagement (AE) supérieur aux prévisions et au niveau d'exécution constaté en 2019. Deux facteurs principaux expliquent cette situation : l'engagement du marché des commissaires aux comptes sur six ans effectué début 2020 et le recours au bureau d'étude Wavestone pour accompagner l'agence dans la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrôle interne budgétaire. La consommation de CP reste en ligne par rapport à 2019 mais reste inférieur aux prévisions du budget rectificatif en raison du décalage de prestations non facturées.

- Les **autres dépenses de fonctionnement** correspondent aux remboursements consécutifs aux annulations ou aux réductions de redevances sur années antérieures. Le montant des AE et des CP atteignent respectivement 11,07 M€ et 10,30 M€ contre 16 M€ inscrits au budget initial et 13,5 M€ au budget rectificatif. Ce poste, largement dépendant de changements de tiers redevables, ne peut faire l'objet de prévisions fiables.

1.1.4 Les dépenses d'investissement

Cette enveloppe est dédiée aux investissements courants de l'agence (en M€). Comme indiqué plus haut, le reliquat de CP non consommés dans ce domaine a fait l'objet d'un virement au profit des interventions à hauteur de 0,5 M€, permettant une consommation de l'ensemble des crédits disponibles.

N° LP	Lignes programme	AE Réalisé 2019	AE BI 2020	AE BR 2020	AE BR 2020 +/- virt	AE Réalisé 2020	CP Réalisé 2019	CP BI 2020	CP BR 2020	CP BR 2020 +/-virt	CP Réalisé 2020
42	Immobilisations	5,05	7,10	7,10	7,10	5,66	2,92	7,29	6,19	5,72	5,62

En synthèse, les dépenses d'investissement évoluent de la manière suivante (en K€) :

	CF 2019		BI 2020		BR 2020 +/- vir.		CF 2020		Taux d'exécution BR +/- vir.
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	CP
Total dépenses d'investissement	5 053	2 921	7 104	7 288	7 104	5 724	5 659	5 622	98 %
dont hors DSIUN									
Dépenses immobilières et mobilières	2 877	1 010	1 251	1 855	1 351	978	683	876	90 %
Dépenses informatiques	2 176	1 911	2 795	2 555	2 695	2 426	2 301	2 426	100 %
dont dépenses DSIUN*	0	0	3 058	2 878	3 058	2 320	2 675	2 320	100 %

* Les dépenses d'investissement de la DSIUN font l'objet d'un développement particulier au point 1.1.5

- Ces dépenses concernent tout d’abord les **investissements immobiliers et mobiliers**, exécutés à hauteur de 0,7 M€ en AE et 0,9 M€ en CP.

Les investissements immobiliers et mobiliers engagés, principalement constitués par l’acquisition de nouveaux véhicules et de mobiliers (cloisons séparatives, bureaux, armoires à clé...), sont notablement en deçà des prévisions en raison du contexte sanitaire.

Certains projets prévus ont été reportés en directions territoriales (panneaux photovoltaïques et étude sur la gestion des eaux pluviales à Hérouville Saint Clair reportés en 2021, travaux de toiture à Chalons en Champagne reportés en 2022). Par ailleurs, la perspective du déménagement du siège de l’agence et de la direction territoriale Seine-Francilienne a réduit le lancement d’investissements lourds dans le bâtiment de Nanterre.

Pour autant, des dépenses ont été engagées sur les travaux d’aménagement du 1^{er} étage du site de Nanterre pour l’accueil des prestataires informatiques de proximité, l’installation de nouvelles bornes électriques en directions territoriales, l’équipement de salles de réunion en visioconférence ainsi que des petits travaux d’entretiens (réfection de joints, changement de porte d’accès, sécurisation accès toiture et ligne de vie). L’agence a également engagé une prestation de conseil en immobilier dans le cadre de son projet de changement de siège.

Les décaissements sont cohérents avec les engagements. Ils correspondent aux prestations détaillées ci-dessus et au solde des factures sur engagements précédents.

- Les **investissements informatiques** atteignent 2,3 M€ en consommation d’AE et 2,4 M€ en CP.

Les engagements au titre des investissements informatiques sont en léger retrait par rapport aux prévisions mais restent dans la dynamique des projets engagés en 2019.

On constate ainsi des engagements à des coûts inférieurs aux prévisions pour l’installation des serveurs AESN dans le data center commun. Cette sous consommation a ainsi permis l’acquisition de PC portables rendant possible un télétravail généralisé durant la période de confinement.

De même, une dépense nettement inférieure aux prévisions est constatée sur le projet Rivage du fait du travail en interagences qui a conduit à ne pas engager de dépenses majeures en 2020. Cette absence d’engagements est compensée, en partie, par des dépenses non prévues comme le remboursement de titres de recettes inter-agences (notamment Téléservices avec un rattrapage sur 2 ans) ou la mise à niveau de la charte graphique. Une forte activité sur des opérations d’infogérance est également à souligner, avec le décisionnel Aramis, la synchronisation de Dequado avec Roseau et Verseau, la mise à niveau de Sitouref et une nouvelle version du logiciel des aides (Aides). Enfin, diverses opérations de mise à niveau d’environnements ont été nécessaires.

Le niveau de décaissement ne présente pas d’écart significatif avec les prévisions et intègre la facturation résultant d’engagements antérieurs.

1.1.5 Les flux financiers de la DSIUN

La mise en place de la DSIUN au 1^{er} septembre 2020 s’accompagne d’une montée en puissance progressive des projets communs aux six agences. L’agence de l’eau Seine-Normandie, pilote de la mutualisation des systèmes d’information, est en charge de retracer dans ses comptes le suivi financier de la DSIUN depuis sa création.

Le budget propre de l'agence ne devant pas être affecté par les dépenses et recettes de la DSIUN, les mouvements financiers de cette dernière ne seront donc retracés dans les comptes de l'agence qu'en flux d'encaissements et de décaissements à compter de 2021, comme cela se pratique dans d'autres organismes publics. Les dépenses mutualisées de la DSIUN, en fonctionnement et en investissement, seront ainsi traitées en opérations au nom et pour le compte de tiers, c'est-à-dire qu'elles ne donneront pas lieu à des opérations budgétaires.

En phase de transition, un schéma comptable différent a été mis en œuvre pour les dépenses et les recettes de la DSIUN en 2020. Les dépenses mutualisées ont été gérées de façon classique, avec consommation d'AE et de CP, puis rectifiées par des écritures comptables pour ne pas impacter le résultat. En revanche, les recettes ont été traitées en opérations au nom et pour le compte de tiers dès l'exercice 2020.

➤ Pour rappel, **les dépenses** ont été exécutées de la manière suivante :

en K€	Exécution 2019		BI 2020		BR 2020 +/- virt		Exécution 2020		Taux d'exécution BR +/- vir.
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	CP
Fonctionnement courant	---	---	1 448	1 208	964	528	904	528	100 %
Investissement	---	---	3 058	2 878	3 058	2 320	2 675	2 320	100 %
Total	---	---	4 506	4 086	4 022	2 848	3 579	2 848	100 %

Les principales dépenses de fonctionnement ont consisté en des coûts d'infogérance d'exploitation mutualisée et de réversibilité associée, des frais d'hébergement, des coûts de maintenance et, dans une moindre mesure, en frais d'accompagnement (séminaires, formations) des équipes nouvellement constituées de la DSIUN.

Les dépenses d'investissement ont principalement porté sur le déploiement du réseau de communication interagences, la constitution du *data center* commun et leurs coûts associés (acquisition de serveurs, licences, déploiement et migration des réseaux existants).

Le résultat patrimonial de l'agence ne devant cependant pas être impacté par les dépenses de la DSIUN, des écritures comptables de correction ont porté, *in fine*, la part de Seine-Normandie à hauteur de la clé de répartition définie par la convention inter-agences de constitution de la DSIUN (31 % des dépenses communes).

Le tableau ci-après retrace la quote-part respective de chaque agence à ces dépenses mutualisées :

Agence	Fonctionnement	Investissement	Total
AEAG	73 899	324 864	398 764
AEAP	42 228	185 637	227 865
AELB	89 735	394 478	484 213
AERM	47 507	208 841	256 348
AERMC	110 849	487 297	598 146
AESN	163 634	719 343	882 977
Total DSIUN	527 853	2 320 460	2 848 313
<i>Régularisation comptable</i>	<i>-364 218</i>	<i>-1 601 118</i>	<i>-1 965 336</i>

➤ S'agissant des **recettes** :

L'agence a réalisé en fin d'année un appel de fonds auprès des autres agences en opérations au nom et pour le compte de tiers, sans abondement en CP de recettes. Cet acompte de 50 % de la charge estimée pour 2020 hors agence de l'eau Seine-Normandie (1,28 M€) a fait l'objet de demandes de reversements auprès des autres agences. Le solde au titre de l'année 2020 sera appelé début 2021.

Le tableau ci-dessous retrace ces mouvements en recettes.

APPELS DE FONDS - ACOMPTE 50 %

Agences	Fonctionnement	Investissement	Total
AEAG	57 935	201 428	259 362
AEAP	33 105	115 101	148 207
AELB	70 349	244 591	314 940
AERM	37 244	129 489	166 733
AERMC	86 902	302 141	389 043
Total acompte 50 %	285 534	992 750	1 278 285

Ecart décaissements-encaissements	1 965 335
Reste à encaisser au titre des réalisations 2020	687 051

Au 31 décembre 2020, trois agences avaient versé 1,08 M€ à ce titre.

1.2 LA MUTUALISATION INTER-AGENCES

L'agence a mis en place, depuis 2018, un suivi des **effectifs** qu'elle consacre à la mutualisation inter-agences et qui œuvrent au bénéfice des six agences, pour les thématiques pour lesquelles elle a été désignée comme pilote et pour lesquelles le temps passé est significatif. La participation de nombreux agents de l'agence aux différents groupes de travail relatifs à la mutualisation n'est pas retracée ici. De même, seul le temps passé par les chefs de projet ou leur équipe dédiée est comptabilisé. Ce décompte est conforme à la méthode harmonisée de comptabilisation des ETP(T) consacrés aux différents chantiers arrêtée entre les six agences, en concertation avec le ministère de tutelle. Il ne fait, cependant, pas encore l'objet d'une prise en compte dans la fixation des plafonds d'effectifs de chaque agence.

Le bilan, figurant ci-dessous, est de 4,27 ETP et 3,87 ETPT pour 2020. S'ajoute à ce bilan un représentant syndical exerçant au niveau national, pour 0,5 ETPT.

Les **dépenses** mutualisées sont également suivies depuis 2018. En 2020, l'agence a engagé et payé 5 K€ de dépenses au bénéfice de la mutualisation interagences hors DSIUN, contre 79,9 K€ en 2019. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans le domaine des SI ont été imputées sur le budget mutualisé de la DSIUN, encore porté en 2020 par l'agence de l'eau Seine-Normandie, et ne sont donc pas retracées ici. Compte tenu du très faible montant en jeu, l'agence de l'eau Seine-Normandie a pris en charge cette dépense, sans qu'elle fasse l'objet d'un remboursement de la part des autres agences.

Bilan 2020 – effectif et dépenses mutualisation inter-agences

Effectif			
Thématique	Objet	ETP	ETPT
Systèmes d'information	Mise en place de la DSIUN (projet d'urbanisation, TME)	2,2	1,8
Agence comptable	Préfigurateur agence comptable unique	0,4	0,4
	Adjonction de service AERM	0,07	0,07
Audits croisés	Chef de projet	0,15	0,15
Ressources humaines	Référent gestion des fonctionnaires	0,2	0,2
Surveillance	Pilote surveillance littorale	0,25	0,25
ISST	Inspecteur santé sécurité au travail pour cinq agences	1	1
Total		4,27	3,87

Dépenses de fonctionnement (CP)		
Thématique	Objet	Montant (€)
Agence comptable	Séminaire des agences comptables – octobre 2020	5 061
Total		5 061

1.3 LES RECETTES 2020

Les produits des redevances

Ces produits sont constitués de l'ensemble des redevances encaissées au cours de l'exercice 2020 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020), quelle que soit l'année d'activité à laquelle elles correspondent. Les encaissements de redevances au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 679,1 M€, inférieurs de 15 M€ (soit - 2,3 %) à ceux constatés en 2019.

Ce bilan, présenté sur l'ensemble de l'exercice, est à distinguer du bilan de l'encaissement des redevances entre le 24 décembre 2019 et le 23 décembre 2020, au titre de la vérification du respect du plafond fixé pour les six agences de l'eau et de la cible fixée pour chaque agence.

ZOOM SUR ... le pilotage de l'encaissement des redevances

L'année 2020 est la deuxième année de mise en œuvre de l'écrêtement des encaissements de redevances excédant le plafond de redevances, établi à hauteur de 2,156 Md€ pour les six agences de l'eau, avec reversement au budget de l'Etat. A l'échelle des six agences, un reversement à l'Etat de 6,9 M€ a été opéré, réparti entre les trois agences ayant dépassé leur plafond individuel.

Les recettes de l'agence de l'eau Seine-Normandie n'ont pas été écrêtées en 2020. Le niveau des recettes perçues a en effet été piloté afin de rester inférieur à la cible fixée. Un report d'émission sur l'année 2021 du premier acompte de l'année d'activité 2020 des redevables conventionnés pour la pollution de l'eau d'origine domestique et la modernisation des réseaux de collecte a été opéré pour répondre aux difficultés rencontrées et signalées à l'agence par les redevables pendant le premier confinement, pour un montant de 30 M€, ce qui a facilité le pilotage.

L'agence a encaissé 659,6 M€ de redevances sous plafond entre le 24 décembre 2019 et le 23 décembre 2020, hors majorations, remboursements de redevances et rémunérations des distributeurs (qui sont hors plafond), pour une cible de 682,1 M€.

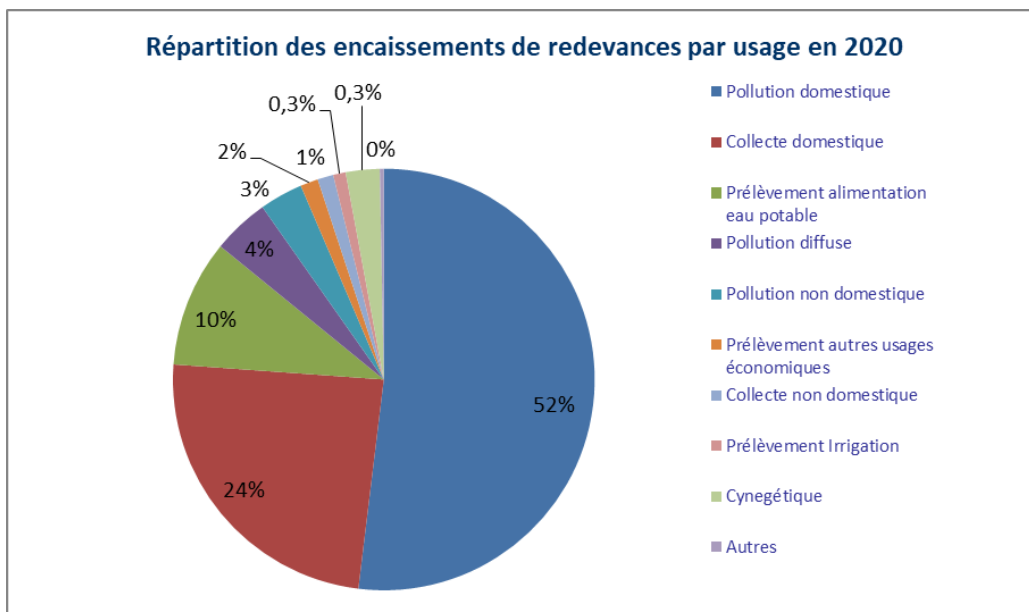
A noter : en 2021, chaque agence bénéficiera de l'ensemble de la redevance pour pollution diffuse perçue sur son bassin, générant une recette supplémentaire de 15,6 M€. Le plafond d'encaissement des redevances 2021 prévu (660,3 M€) est relevé d'autant (675,9 M€). Avec un niveau d'encaissements prévisionnel de 663,5 M€ (y compris le report en 2021 de l'émission du premier acompte de l'année d'activité 2020 des redevables conventionnés pour la pollution de l'eau d'origine domestique et la modernisation des réseaux de collecte), et compte tenu de l'incertitude attachée aux prévisions de redevances, l'agence disposera d'une marge de manœuvre moins importante qu'en 2020, nécessitant un pilotage affiné de l'émission et de l'encaissement des redevances.

Le tableau ci-après retrace les encaissements de redevances par usage (en M€).

Redevances	Encaissements 2019	BI 2020	BR 2020	Encaissements 2020	Taux d'exécution BI	Taux d'exécution BR
Pollution domestique	361,18	344,52	326,17	352,66	102,4 %	108,1 %
Collecte domestique	180,34	157,99	152,70	164,42	104,1 %	107,7 %
Prélèvement alimentation en eau potable	82,55	60,25	54,65	66,16	109,8 %	121,1 %
<i>Pollution diffuse</i>	37,85	49,30	30,63	29,53	59,9 %	96,4 %
Pollution industrie	14,78	16,32	19,32	22,58	138,4 %	116,9 %
Collecte industrie	4,64	8,21	7,01	8,23	100,3 %	117,5 %
<i>Cynégétique</i>	0,00	17,50	17,50	17,66	100,9 %	100,9 %
Prélèvement autres usages économiques	8,96	10,04	8,74	9,26	92,3 %	106,0 %
Prélèvement irrigation	3,01	3,09	6,59	6,52	210,9 %	98,9 %
Prélèvement canaux	0,13	0,32	0,32	0,44	136,2 %	136,2 %
<i>Protection du milieu aquatique</i>	0,87	0,89	0,87	0,87	97,5 %	99,7 %
<i>Pollution des élevages</i>	0,63	0,46	0,62	0,61	131,7 %	97,7 %
Stockage étiage	0,00	0,01	0,01	0,00	3,0 %	3,0 %
Prélèvement hydro électricité	0,01	0,06	0,06	0,15	257,5 %	257,5 %
Obstacles s/cours d'eau	0,00	0,03	0,03	0,02	80,7 %	80,7 %
Total redevances	694,96	668,99	625,22	679,11	101,5 %	108,6 %
Majoration pour paiement tardif	1,27	2	2,00	0,27	13,7 %	13,7 %
Redevances de pollution ante-LEMA (moins-perçu de contrevaieur)	0,31	0,11	0,11	0,55	499,2 %	499,2 %
Total	696,55	671,10	627,32	679,94	101,3 %	108,4 %

En italique : redevances dont la gestion est mutualisée entre agences

Les encaissements de redevances s'élevèrent au total à 679,11 M€, ce qui est en ligne avec les prévisions du budget initial (écart de 10,1 M€, soit + 1,5 %), mais excède de 54 M€ celles du budget rectificatif. La répartition des encaissements de redevances par usage est stable par rapport à l'exercice 2019. Les redevances pollution et collecte domestiques représentent environ 75 % des redevances encaissées.



Deux éléments principaux expliquent les écarts constatés entre les encaissements et les prévisions :

- **une sous-estimation des encaissements au BR**, liée à un problème de paramétrage du système d'information financier Qualiacc

L'important écart constaté entre la prévision d'encaissement du BR (625,2 M€) et le total des encaissements enregistrés au 31 décembre (679,1 M€) est lié à un problème de paramétrage concernant les encaissements de redevances par prélèvements automatiques, modalité de paiement mise en œuvre à partir de 2020 au profit de certains redevables. Le paramétrage a été ainsi fait par la société en charge de la maintenance applicative du système d'information financier de l'agence (Syxpériane) que les titres de recettes émis ont bien fait l'objet d'encaissements constatés sur le compte de l'agence (trésorerie), mais ces derniers n'ont pas alimenté la situation budgétaire, ce qui a faussé les prévisions d'atterrissage. Le montant des encaissements concernés est de 55 M€.

Les trois redevances les plus importantes d'un point de vue financier, non concernées par des variations d'assiette significatives, ont été impactées par ce problème :

- la *redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique* pour 30,8 M€ (26,5 M€ d'écart entre le BR et le total des encaissements) ;
- la *redevance modernisation des réseaux de collecte domestiques* pour 13,6 M€ (11,7 M€ d'écart entre le BR et le total des encaissements) ;
- la *redevance prélèvement pour l'alimentation en eau potable* pour 10,6 M€ (11,5 M€ d'écart entre le BR et le total des encaissements).

➤ **un encaissement important de redevances relevant de l'année d'activité 2018 non prévu au BI**, lié au pilotage du plafond de recettes effectué fin 2019

Sur les 679,1 M€ de redevances encaissées en 2020, 315,5 M€ relèvent de l'année d'activité 2020, 309,9 M€ de l'année d'activité 2019, 51,3 M€ relèvent de l'année d'activité 2018 (soit 8 % des encaissements de l'année, contre 4 % en 2019) et 2,4 M€ des années d'activité antérieures à 2018.

La quasi-totalité des redevances est concernée par un surcroît d'encaissement au titre de l'année d'activité 2018, qui n'était pas prévisible, à ce niveau, au BI (élaboré en octobre 2019) : les *redevances domestiques* (29 M€ de redevances relevant de l'année d'activité 2018), la *redevance pollution industrie* (11,7 M€), la *redevance prélèvement alimentation en eau potable* (2,2 M€) et la *redevance prélèvement irrigation* (2 M€). Ces encaissements sont à mettre en relation avec le pilotage du plafond de recettes de l'agence fin 2019. Comme mentionné dans le rapport de gestion de 2019, un report de près de 40 M€ d'émissions de titres de recettes avait en effet été effectué de 2019 vers 2020, afin de pouvoir s'aligner strictement sur le plafond de recettes fixé à l'agence. Ce report avait été jugé soutenable, dans la mesure où l'agence anticipait une forte baisse de la redevance pour pollution diffuse, qui s'est effectivement produite, et disposait d'une marge prévisionnelle importante sous le plafond de recettes de 2020, selon le 11ème programme. Au cours de l'exercice 2020, la situation au regard du plafond de recettes a été encore confortée par le report du premier acompte pour les redevables domestiques les plus importants. *In fine*, l'effet conjugué de ces différents facteurs conduit à une exécution des encaissements de redevances en 2020 proche du niveau du BI.

Enfin, les encaissements réalisés au titre de la *redevance pollution diffuse* (29,5 M€) sont en ligne par rapport aux prévisions du BR (30,6 M€). Il en est de même s'agissant de la *redevance cynégétique* (17,6 M€ encaissés et 17,5 M€ au BR). Pour rappel, la gestion de ces redevances est mutualisée entre agences et respectivement assurée par les agences de l'eau Artois-Picardie et Adour-Garonne.

Les autres produits

L'évolution de ces produits divers est résumée dans le tableau suivant (en M€) :

CF 2019	BI 2020	BR 2020	CF 2020	Taux d'exécution BR
5,22	7,82	3,02	2,58	85,4 %

Ils s'élèvent à 2,58 M€, en ligne avec le budget rectificatif.

Ces encaissements concernent, pour les plus significatifs, les remboursements des trop versés de subvention (1,9 M€) et de primes (0,25 M€), les loyers perçus dans le cadre de la mise à disposition de locaux et loyers divers (0,17 M€) et les remboursements d'indemnités journalières de sécurité sociale (0,11 M€).

2 L'EQUILIBRE FINANCIER

Sont rappelés ou indiquées ici les opérations non budgétaires, autrement appelées besoins et financements, concourant à l'équilibre financier de l'agence et présentées de façon exhaustive dans le tableau réglementaire 4, situé en annexe. Pour l'agence de l'eau Seine-Normandie, ces opérations non budgétaires sont essentiellement constituées des avances (aides versées et flux en retour).

Les avances versées aux attributaires

Les **avances versées** aux bénéficiaires, présentées en opération de trésorerie non budgétaire, s'élèvent en 2020 à 77,62 M€, en diminution de 32 M€ par rapport aux versements 2019.

En M€	CF 2019	BI 2020	BR 2020	BR 2020 +/- vir.	CF 2020	Taux d'exécution BR	Taux d'exécution BR +/-vir.
Avances	109,45	92,00	72,00	77,62	77,62	107,8 %	100 %

Le volume des avances versées est supérieur au niveau programmé au budget rectificatif 2020 (72 M€), qui prenait en compte la contraction des décisions d'attribution d'avances observée en début d'année 2020 et les mesures du plan de reprise qui favorisent le financement des projets prioritaires par des subventions uniquement (60 % de subvention au lieu de 40 % de subvention et 20 % d'avances remboursables). Le budget initial avait ainsi été revu à la baisse de 20 M€.

Cependant, en fin d'année le conseil d'administration puis le comité de bassin ont approuvé des mesures introduisant 20 % d'avances remboursables pour les projets prioritaires en assainissement ce qui a permis de soutenir les travaux du collecteur unitaire VL8 du SIAAP visant à réduire les déversements en Seine (à la commission des aides de décembre 2020, pour 12 M€) ce qui a contribué à non seulement atteindre le montant prévu au BR mais à le dépasser. Les avances ont bénéficié en fin d'année de CP provenant d'un reliquat de crédits non consommés du domaine 0 (fonctionnement, investissement, personnel) pour un montant de 5,4 M€.

Les flux en retour des avances

En recettes, les opérations de trésorerie, non budgétaires, se composent principalement du **flux en retour des avances** consenties aux attributaires d'aides (141,81 M€) et, de façon très marginale, du remboursement des prêts accordés au personnel jusqu'en 2010 (0,01 M€). Ces flux financiers, en ligne avec les prévisions budgétaires, évoluent de la manière suivante (en M€) :

	CF 2019	BI 2020	BR 2020	CF 2020	Taux d'exécution BR
Flux en retour des avances	147,37	143,61	143,61	141,81	98,7 %

3 ANALYSE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Figurent en annexe au présent rapport les tableaux du recueil des règles budgétaires des organismes, présentés au conseil d'administration pour vote ou information.

Tableau 1 : Autorisations d'emplois (pour vote et information)

Tableau 2 : Autorisations budgétaires (pour vote)

Tableau 3 : Dépenses par destination et recettes par origine (pour information)

Tableau 4 : Equilibre financier (pour vote)

Tableau 5 : Opérations pour compte de tiers (pour information)

Tableau 6 : Situation patrimoniale (pour vote)

Tableau 7 : Plan de trésorerie (pour information)

Tableau 8 : Opérations liées aux recettes fléchées (pour information)

Tableau 9 : Opérations pluriannuelles – prévisions (pour information)

Tableau 10 : Synthèse budgétaire et comptable (pour information)

Le conseil d'administration délibère ainsi sur la réalisation des autorisations d'emplois (ETPT), des autorisations budgétaires d'engagement et de paiement pour les quatre enveloppes budgétaires (personnel, fonctionnement, intervention, investissement), des prévisions de recettes, ainsi que du solde budgétaire. Il approuve également, à travers l'adoption du compte financier, les réalisations en matière de variation de trésorerie, de résultat patrimonial, de capacité d'autofinancement et de variation de fonds de roulement.

Cette rubrique a pour vocation de commenter succinctement les tableaux soumis au conseil d'administration pour approbation ou information et d'ainsi proposer une analyse des principaux indicateurs budgétaires et comptables de l'exercice.

Délibération portant arrêté du compte financier 2020

Les éléments d'exécution présentés dans les tableaux réglementaires sont retracés dans la délibération :

- 372,05 ETPT sous plafond et 1,61 ETPT hors plafond
- 785 478 558,31 € de consommation d'autorisations d'engagement
- 733 783 746,16 € de consommation de crédits de paiement
- 682 518 712,65 € d'encaissement de recettes
- - 51 265 033,51 € de solde budgétaire
- 23 583 745,57 € d'augmentation de la trésorerie
- 36 241 619,62 € de résultat patrimonial
- 29 741 713,83 € de capacité d'autofinancement
- 87 637 944,86 € d'augmentation du fonds de roulement

3.1 Autorisations d'emploi (tableau 1)

Pour rappel, les autorisations d'emplois pour l'exercice 2020 étaient fixées à 366,5 ETP sous plafond et à 379,80 ETPT sous plafond. Les effectifs atteignent, en 2020, 366,58 ETP et 372,05 ETPT.

3.2 Autorisations budgétaires (tableau 2) : le solde budgétaire

Le solde budgétaire résultant de la différence entre les recettes encaissées (682,518 M€) et les crédits de paiement décaissés (733,783 M€) est déficitaire de 51,265 M€, en amélioration par rapport aux données intégrées au budget rectificatif 2020 (- 109,79 M€). Cette évolution trouve principalement son origine dans l'augmentation de l'encaissement des redevances (+ 52 M€) par rapport aux prévisions du BR. On notera, de plus, que ce solde budgétaire est en retrait par rapport à celui de l'exercice 2019 qui était bénéficiaire de 47,24 M€ du fait de la progression des décaissements liés aux interventions d'environ 80 M€ et de la diminution des encaissements de redevances de l'ordre de 20 M€.

3.3 Dépenses par destination et recettes par origine (tableau 3)

Ce tableau présente les AE et CP par destination et les recettes par origine. S'agissant des dépenses, les destinations retenues par l'agence de l'eau correspondent aux lignes programme issues de l'instruction de programme. Concernant les recettes, la notion d'origine n'a pas été retenue dans l'architecture de l'application financière, en accord avec les tutelles. La distinction entre les recettes relatives à la fiscalité affectée et les recettes propres est en effet suffisante à la compréhension des états budgétaires.

3.4 Equilibre financier (tableau 4)

Cet état retrace les opérations non budgétaires ayant un impact sur la trésorerie. A partir du solde budgétaire (- 51,27 M€), sont identifiés les flux de trésorerie, afin de déterminer la variation de trésorerie prévisionnelle sur l'exercice.

Aussi, pour l'exercice 2020, au regard des flux financiers (versement et retour des avances), la variation de la trésorerie de l'exercice s'établit à + 23,58 M€, laquelle est plus élevée que les prévisions du budget rectificatif 2020 (- 15,17 M€) compte tenu notamment du niveau affiché par le solde budgétaire. La variation de trésorerie est présentée par mois dans le plan de trésorerie (tableau 7).

Ces flux financiers comportent également un montant de 10,66 M€ correspondant aux décalages temporels constatés au titre des opérations décaissées ou encaissées en cours de rapprochement entre la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire. Pour l'exercice 2020, ces opérations concernent principalement des sommes à recouvrer dans le cadre des conventions d'aide relatives à l'effacement des barrages de la Sélune.

3.5 Opération pour le compte de tiers (tableau 5)

Au 31 décembre 2020, trois agences ont versé 1,08 M€ au titre des appels de fonds réalisés dans le cadre de la gestion de la DSIUN en opérations au nom et pour le compte de tiers.

3.6 Situation patrimoniale (tableau 6) : résultat, CAF, fonds de roulement et trésorerie

Ce tableau présente les éléments de la comptabilité générale en droits constatés :

- Le compte de résultat de l'exercice qui présente, au titre de l'exercice 2020, un bénéfice de 36,24 M€. Cette évolution par rapport au budget rectificatif (+ 153,5 M€) s'explique par l'augmentation des produits (+ 67,3 M€), et par le plus faible niveau de charges (- 86,2 M€), en cohérence avec l'évolution du solde budgétaire.
- La capacité d'autofinancement correspond au résultat comptable après neutralisation des dotations et reprises aux amortissements. Le compte financier 2020 affiche une capacité d'autofinancement à hauteur de 29,74 M€.
- La situation patrimoniale qui présente les ressources (flux en retour des avances) et les emplois (avances versées sur travaux et investissements courants). Cette situation conduit à une augmentation du fonds de roulement de 87,64 M€.
- Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement

Le niveau du fonds de roulement 2020 est de 350,37 M€, en progression de 106,1 M€ par rapport au budget rectificatif 2020, et de 87,64 M€ par rapport au compte financier 2019.

Le besoin en fonds de roulement correspond à la différence entre les créances (émission de recettes non recouvrées) et les dettes (crédits de paiement non payés). Il s'établit, pour 2020, à 167,84 M€, supérieur d'environ 67,4 M€ au budget rectificatif et de 64 M€ au compte financier 2019, en raison d'une diminution des dettes.

- La trésorerie.

La trésorerie augmente de 23,58 M€ sur l'exercice, pour s'établir à 182,53 M€ à la fin de l'année 2020.

Ce niveau est à mettre en regard du niveau, également élevé, des restes à payer de l'agence, vu précédemment (1 Md€), ces derniers étant constitués essentiellement de paiements à venir en matière d'intervention suite à l'engagement effectif d'aides. La campagne d'apurement des restes à payer engagée par l'agence conduira à réajuster leur estimation, qui, compte tenu de l'activité principale de l'agence, d'attribution d'aides s'étalant sur plusieurs années, restera cependant élevée.

Le niveau de trésorerie peut être également rapproché des décaissements réalisés par l'agence mensuellement. Les dépenses mensuelles de l'agence, toutes enveloppes confondues (personnel, fonctionnement, investissement, interventions) s'élevant à 61,15 M€, la trésorerie au 31 décembre représente 2,98 mois d'activité.

On peut enfin noter que l'agence doit, en 2021, faire face à une dépense majeure (de l'ordre de 58 M€) : l'acquisition d'un immeuble pour loger son siège et sa direction territoriale Seine francilienne, avant de pouvoir bénéficier du produit de la vente de son immeuble actuel de Nanterre au plus tôt en 2022. *In fine*, l'écart, inévitable au regard des estimations réalisées, entre le montant de l'achat et le produit de la vente devrait pouvoir être pris en charge par l'agence en évitant l'emprunt.

3.7 Plan de trésorerie (tableau 7)

Ce tableau retrace les flux mensuels de trésorerie par catégorie de recettes et de dépenses. La variation de trésorerie correspond à celle présentée dans le tableau d'équilibre financier (tableau 4) et dans le tableau de variation du fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie (tableau 6).

3.8 Opération liées aux recettes fléchées (tableau 8)

Non applicable à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour l'exercice 2020

3.9 Opérations pluriannuelles (tableau 9)

Le tableau des opérations pluriannuelles présente les AE et CP consommés lors des exercices antérieurs et lors de l'exercice 2019. La différence entre le total des AE consommés et le total des CP consommés permet de déterminer les restes à payer.

3.10 Synthèse budgétaire et comptable (tableau 10) : les restes à payer

Ce tableau explique les écarts entre la variation du fonds de roulement et le solde budgétaire. Il recense les éléments issus de la comptabilité budgétaire (autorizations d'engagement et restes à payer) en amont du bilan, puis ceux du haut de bilan (compte de résultat, capacité d'autofinancement et variation du fonds de roulement) pour aboutir au bas de bilan (solde budgétaire et variation de trésorerie).

En matière d'interventions, pour l'agence de l'eau Seine-Normandie, le fait générateur de la consommation d'AE est la signature du document attributif de l'aide par la directrice générale. La consommation de l'AE génère les restes à payer. Ceux-ci ont fait l'objet d'une attention particulière en 2020 suite à un contrôle des six agences de l'eau par le contrôle budgétaire en 2019.

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution de la situation des restes à payer par année d'engagement entre 2019 et 2020 issus de l'application de gestion des aides « AIDES ». Ils comprennent les subventions et les avances, contrairement aux restes à payer du tableau 10 de la partie – États budgétaires – qui incluent par ailleurs les restes à payer hors intervention et sont issus du système d'information financier Qualiatic.

Au 31 décembre 2019, les restes à payer tous programmes confondus s'élevaient à 1 002,6 M€, dont 564,9 M€ au titre du 10^{ème} programme d'intervention et 29,8 M€ au titre des programmes antérieurs. Les restes à payer spécifiques aux conventions avec l'Agence de services et de paiement (ASP) représentaient 120,6 M€.

RàP au 31/12/2019 (en €)			
Année d'engagement	Encours subvention	Encours avance	Encours total
2000	22 563	1	22 564
2001	9 856	-	9 856
2004	59 400	3 740	63 140
2005	9 560	-	9 560
2006	44 580	-	44 580
2007	578 209	-	578 209
2008	9 924 893	-	9 924 893
2009	622 146	-	622 146
2010	2 263 925	-	2 263 925
2011	2 894 229	53 991	2 948 220
2012	9 412 864	3 917 678	13 330 542
2013	11 172 594	1 485 900	12 658 494
2014	12 767 038	1 511 947	14 278 985
2015	29 373 815	5 931 165	35 304 980
2016	74 382 909	11 158 137	85 541 046
2017	115 056 522	1 314 916	116 371 438
2018	296 264 514	4 572 119	300 836 633
2019	386 565 893	21 314 183	407 880 076
Total général	951 425 510	51 263 777	1 002 689 287

Avant 10ème programme :
29,8

Avant 11ème programme :
594,8

10ème programme :
564,9

11ème programme

Source : application de gestion des aides « AIDES »

Afin de ramener ces restes à payer à un niveau estimé comme « incompressible » (900 M€) au regard de la durée moyenne de contractualisation des conventions (entre 24 et 48 mois), un plan d'apurement a été engagé début 2020. Des actions vigoureuses relatives à l'instruction financière des aides ont été mises en œuvre durant l'année. La priorité a été donnée à la clôture des conventions les plus anciennes dont il était probable qu'elles ne donneraient pas lieu aux paiements attendus, avec des axes de travail particuliers concernant les conventions arrivant à échéance en termes de prescription quadriennale, celles ayant dépassé le délai de transmission des pièces justificatives de solde et celles représentant les montants les plus élevés et n'ayant fait l'objet d'aucun paiement.

Une stricte application des conditions générales d'attribution et de paiement des aides de l'agence, notamment en termes de respect des délais, a été mise en œuvre et l'agence a déployé les outils et méthodes élaborés dans le cadre de son plan de simplification, d'harmonisation et de sécurisation de l'instruction financière des aides élaboré en 2019.

Au 31 décembre 2020, l'encours de 2019 et des années antérieures représente désormais 582,4 M€, soit une diminution de 420 M€ par rapport au 31 décembre 2019. En outre, l'ensemble des conventions engagées avant 2007 ont été clôturées.

RàP au 31/12/2020 (en €)					
Année d'engagement	Encours subvention	Encours avance	Encours total		
2007	112 809		112 809	Avant 10 ^e programme : 9,6 M€	Avant 11 ^e programme : 333,5 M€
2009	647 935		647 935		
2010	277 057		277 057		
2011	1 396 239	40 206	1 436 445	10 ^e programme : 323,9 M€	
2012	5 524 838	1 597 861	7 122 699		
2013	5 641 873	747 514	6 389 387		
2014	6 947 078	858 759	7 805 837		
2015	16 891 597	4 165 804	21 057 401		
2016	40 537 033	7 280 792	47 817 825		
2017	71 937 631	1 033 599	72 971 230		
2018	166 174 574	1 732 340	167 906 914		
2019	244 816 036	4 052 515	248 868 551	11 ^e prg	
Total général	560 904 700	21 509 390	582 414 090		

Source : application de gestion des aides « AIDES »

4 SUIVI DE L'EXECUTION DU 11^{ème} PROGRAMME

Ce chapitre présente les résultats relatifs à l'exercice 2020 dans le contexte pluriannuel du 11^{ème} programme. Il en traite les différents aspects, dans une logique de programme, différente de la logique budgétaire. Il permet d'établir l'exécution du programme, par la présentation des cumuls (sur un à six ans) comparés au prévisionnel.

L'instruction de programme établie en 2019 par le ministère chargé de l'environnement, pour le suivi du 11^{ème} programme des agences de l'eau, définit les différents tableaux de rapportage pluriannuel qui doivent être élaborés, essentiellement au moment des budgets et des comptes financiers annuels.

Ces tableaux sont complémentaires aux éléments de synthèse présentés dans le présent rapport de gestion, pour les lecteurs qui souhaiteraient des informations plus complètes.

Ils présentent de façon détaillée les chiffres annuels de 2020, resitués au sein des années du programme (réalisé pour le passé et prévisionnel pour le futur). Ils permettront de suivre tout au long du programme :

- l'évolution des aides attribuées chaque année ;
- les conséquences de ces engagements en termes de dépenses prévisionnelles pour les années futures ;
- la vie des engagements en cours (paiements déjà réalisés, et restes à payer).

4.1 Suivi du plafond pluriannuel des dépenses en euros (« tableau 2 »)

Ce tableau a pour objet de suivre l'exécution du programme dans le respect de l'arrêté de cadrage des dépenses. Les autorisations d'engagement sont ventilées par ligne programme, par domaine d'intervention et par année sur la durée du programme.

L'analyse de l'exécution des engagements des deux premières années, associées aux prévisions d'engagement proposées au budget initial 2021 et des projections d'engagement pour les 3 dernières années du programme montre un dépassement potentiel du plafond de l'arrêté de cadrage des dépenses pour le domaine 0 du fait de l'investissement pour le nouveau bâtiment de l'agence de l'eau prévu au budget initial de 2021. Il est à noter aussi que les budgets alloués au Plan France-Relance ont été intégrés dans chaque ligne programme associée (stations d'épuration, réseaux d'assainissement, AEP, etc.).

On notera également un fort engagement sur le domaine 3 lié à la forte dynamique des aides à l'agriculture et qui pourraient conduire à dépasser l'enveloppe allouée à ce domaine. Néanmoins, ce dépassement est compensé par un investissement moindre qu'attendu dans le domaine 2 et notamment pour les réseaux d'assainissement. Il est rappelé que, contrairement au 10^{ème} programme, les dotations des domaines 1, 2 et 3 sont fongibles.

4.2 Suivi annuel du plafond de redevances en euros (« tableau 3 »)

Ce tableau a pour objet à la fois le suivi du plafond de redevances encaissées et des autres recettes encaissées par l'agence, notamment les retours d'avances remboursables. Les encaissements de redevances sont détaillés par origine ou type de redevances. Le rythme des encaissements est en ligne avec la maquette financière du 11^{ème} programme.

4.3 Suivi de l'équilibre financier pluriannuel en euros (« tableau 4 »)

Ce tableau retrace l'ensemble des dépenses et des recettes sur la durée du programme. Il est présenté en pluriannuel à partir des tableaux de la circulaire budgétaire relatifs aux dépenses par destination en CP (solde budgétaire) et à l'équilibre financier (variation de trésorerie). De la même manière que le tableau 2, les CP relatifs au Plan France-Relance ne sont pas différenciés conformément au budget initial 2021, mais seront pris en compte dans le compte financier 2021 avec une ligne budgétaire spécifique.

Ce tableau d'équilibre montre qu'après deux premières années du programme marquées par une importante hausse de la trésorerie, cette dernière devrait par la suite se stabiliser et rester à un niveau compris entre 85 et 142 M€.

4.4 Suivi des engagements et des paiements du programme en cours et synthèse des paiements des programmes antérieurs en euros (« tableaux 5-1 et 5-2 »)

Le tableau 5-1 présente le suivi annuel des engagements (autorisations d'engagement et avances remboursables) et des paiements (crédits de paiement et décaissements) du programme en cours, par domaine et par ligne programme, faisant apparaître les dégagelements effectués.

On notera qu'au bout de 2 des 6 ans du programme plus du tiers des AE prévues au programme sont engagées ce qui est dans la dynamique attendue. Cependant il convient de rappeler la forte dynamique des aides à l'agriculture, ligne programme engagée aux deux tiers, des aides à la protection des captages (40 %) et à la gestion quantitative (46 %) et notamment aux efforts des collectivités pour les économies d'eau.

Par ailleurs, ce tableau pointe également un sous engagement des avances remboursables à 30 %. En effet les lignes programme, évoquées ci-dessous, qui montrent des dynamiques fortes, ne consomment pas d'avances remboursables. En outre les mesures du plan de reprise privilégient l'attribution de subventions pour les projets prioritaires.

Le tableau 5-2 présente une synthèse annuelle des dépenses restant à verser sur les programmes antérieurs. Par rapport à l'année 2019, les aides restantes du 8^{ème} programme ont été toutes payées ou dégagees. Les restes à payer pour les 9^{ème} et 10^{ème} programme s'élèvent à 326 M€ pour les subventions et de 17,5 M€ pour les avances.

4.5 Plan de trésorerie en euros (« tableau 6 »)

Conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les agences de l'eau, les comptes rendus de gestion mentionnés au second alinéa de l'article 223 du décret du 7 novembre 2012, comprenant notamment le plan de trésorerie, sont transmis au contrôleur budgétaire, au moins deux fois par an, avant le 31 mai et avant le 30 septembre, sauf dérogation accordée par celui-ci.

4.6 Suivi des actions « plan biodiversité » et « Assises de l'eau » (« tableau 7 »)

Ce tableau présente le suivi spécifique des actions inscrites au Plan biodiversité et dans les documents de conclusion des Assises de l'eau (séquences 1 et 2). Il présente les indicateurs et l'état de la mise en œuvre des engagements. Certains indicateurs sont communs avec le rapport de performance de l'agence de l'eau, présenté par ailleurs au conseil d'administration, et ne sont donc pas abordés ici.

Il est proposé de détailler les résultats de deux mesures des Assises de l'eau qui comportent des objectifs financiers chiffrés et dont les perspectives sont opposées.

L'objectif de la mesure 1 des Assises de l'eau (2 Md€ engagés sur la France pour les territoires ruraux qui font face à des difficultés d'investissement pour renouveler leurs installations d'eau potable et d'assainissement) restera très difficile à atteindre même si les engagements ne sont pas négligeables en Seine-Normandie, avec près de 150 M€. Cette situation met en évidence la difficulté des services à faire émerger des projets en grand nombre dans les territoires ruraux et aux collectivités à engager les investissements nécessaires, malgré les aides avantageuses de l'agence. La crise sanitaire et l'effet d'échelle (beaucoup de petites collectivités pour des projets de faibles montants) ne facilitent pas l'atteinte de cet objectif annoncé initialement comme très ambitieux.

L'objectif de la mesure 4 (1,5 Md€ engagés sur le territoire national au moyen de contrats de progrès pour des collectivités de taille moyenne qui disposent d'une capacité d'autofinancement réelle, mais qui font face à un retard d'investissement trop lourd) pourra sans doute être atteint puisque le montant engagé sur Seine-Normandie est de 365 M€.

Concernant le plan biodiversité, on pourra signaler la forte dynamique de l'agriculture biologique, avec 122 M€ apportés en soutien aux exploitants agricoles pour se convertir ou se maintenir en agriculture biologique.

L'autre marqueur important relatif au plan biodiversité est l'engagement des aides sur les domaines des solutions fondées sur la nature, à hauteur de 330 M€ en 2 ans.

4.7 Aides accordées dans le cadre des Assises de l'eau et du Plan biodiversité (« Tableau 8 »)

Ce tableau, fourni uniquement au format Excel© compte tenu de sa taille, liste les détails des aides accordées dans le cadre des Assises de l'eau et du Plan biodiversité, notamment la localisation communale des bénéficiaires des mesures, l'intitulé des travaux et les montants des aides. Il servira à établir une cartographie nationale de ces mesures.

5 ANNEXES

5.1 Synthèse et états budgétaires

TABLEAU 1 – AUTORISATIONS D'EMPLOIS

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	372,05	1,61	373,66

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 379,8

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme \(décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme\) et des autres dépenses de personnel](#)

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	372,05	26 501 633,15	1,61	43 797,34	373,66	29 660 196,92
1 - TITULAIRES	68,46	5 846 116,87			68,46	5 846 116,87
* Titulaires État	68,46	5 846 116,87			68,46	5 846 116,87
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0,00			0	0,00
2 - CONTRACTUELS	303,59	20 655 516,28	0	0,00	303,59	20 655 516,28
* Contractuels de droit public	303,59	20 655 516,28	0	0,00	303,59	20 655 516,28
δCDI	282,23	19 203 913,68			282,23	19 203 913,68
δCDD	21,36	1 451 602,60	0	0,00	21,36	1 451 602,60
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0,00	0	0,00	0	0,00
* Contractuels de droit privé	0	0,00	0	0,00	0	0,00
δCDI	0	0,00			0	0,00
δCDD	0	0,00	0	0,00	0	0,00
3 - CONTRATS AIDES			1,61	43 797,34	1,61	43 797,34
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						3 114 766,43

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité](#)

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme](#)

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2 – AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT						
DEPENSES						
	Montants Compte financier 2019		Montants Budget rectificatif n°1 2020 (CA du 17/11/2020)		Montants executés 2020	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	29 720 458,20	29 743 311,43	30 550 527,88	30 550 527,88	29 757 957,25	29 660 196,92
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	1 462 362,95	1 462 362,95	2 335 985,52	2 335 985,52	1 641 806,13	1 641 806,13
Fonctionnement	19 699 680,01	19 743 756,22	22 626 868,88	21 610 227,00	19 392 447,25	17 047 009,02
Intervention	695 210 077,54	602 117 521,62	737 587 555,00	681 780 055,00	730 668 393,40	681 453 575,14
Investissement	5 052 722,35	2 921 400,64	7 104 357,00	6 188 357,00	5 659 760,41	5 622 965,08
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	749 682 938,10	654 525 989,91	797 869 308,76	740 129 166,88	785 478 558,31	733 783 746,16
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		47 238 168,62		0,00		0,00

RECETTES			
Montants Compte financier 2019	Montants Budget rectificatif n°1 2020 (CA du 17/11/2020)	Montants executés 2020	
701 764 158,53	630 339 232,60	682 518 712,65	Recettes globalisées
			Subvention pour charges de service public
			Autres financements de l'Etat
696 547 757,35	627 320 600,00	679 935 287,56	Fiscalité affectée
			Autres financements publics
5 216 401,18	3 018 632,60	2 583 425,09	Recettes propres
			Recettes fléchées*
			Financements de l'Etat fléchés
			Autres financements publics fléchés
			Recettes propres fléchées
701 764 158,53	630 339 232,60	682 518 712,65	TOTAL DES RECETTES (C)
0,00	109 789 934,28	51 265 033,51	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU 3 – DÉPENSES PAR DESTINATION ET RECETTES PAR ORIGINE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme : les lignes programmes constituent les axes destinations des agences de l'eau

Budget	DEPENSES																			
	Personnel				Fonctionnement				Intervention				Investissement				Total			
	AE		CP		AE		CP		AE		CP		AE		CP		AE (A)		CP (B)	
	BR2020	Montants exécutés 2020	BR2020	Montants exécutés 2020	BR2020	Montants exécutés 2020	BR2020	Montants exécutés 2020	BR2020	Montants exécutés 2020	BR2020	Montants exécutés 2020	BR2020	Montants exécutés 2020	BR2020	Montants exécutés 2020	BR2020	Montants exécutés 2020	BR2020	Montants exécutés 2020
Domaine 0																				
41- Dépenses fonctionnement courant					9 126 869	8 321 876	8 110 227	6 751 283									9 126 869	8 321 876	8 110 227	6 751 283
42- Immobilisations													7 104 357	5 659 760	6 188 357	5 622 965	7 104 357	5 659 760	6 188 357	5 622 965
43- Gestion du Personnel	30 550 528	29 757 957	30 550 528	29 660 197													30 550 528	29 757 957	30 550 528	29 660 197
Total Domaine 0	30 550 528	29 757 957	30 550 528	29 660 197	9 126 869	8 321 876	8 110 227	6 751 283	0	0	0	0	7 104 357	5 659 760	6 188 357	5 622 965	46 781 754	43 739 594	44 849 112	42 034 445
Domaine 1																				
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et sous bassins									5 125 000	1 204 750	4 847 300	1 328 736					5 125 000	1 204 750	4 847 300	1 328 736
31- Etudes générales									4 510 000	4 051 003	6 006 700	6 568 284					4 510 000	4 051 003	6 006 700	6 568 284
32- Connaissance environnementale									14 760 000	12 567 787	14 760 000	10 995 173					14 760 000	12 567 787	14 760 000	10 995 173
33- Action internationale									5 945 000	4 290 805	4 886 900	2 556 571					5 945 000	4 290 805	4 886 900	2 556 571
34- Information, communication et éducation à l'environnement									3 416 700	3 377 811	3 331 500	2 599 822					3 416 700	3 377 811	3 331 500	2 599 822
48- Dépenses courantes liées aux redevances									3 800 000	3 411 284	3 800 000	3 296 933					3 800 000	3 411 284	3 800 000	3 296 933
49- Dépenses courantes liées aux interventions									220 000	140 060	220 000	91 106					220 000	140 060	220 000	91 106
Total Domaine 1									37 776 700	29 043 500	37 852 400	27 436 625					37 776 700	29 043 500	37 852 400	27 436 625
Domaine 2																				
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques (hors pluvial)									51 580 400	46 875 968	78 527 400	104 308 909					51 580 400	46 875 968	78 527 400	104 308 909
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques									106 477 200	124 014 288	119 276 500	105 618 129					106 477 200	124 014 288	119 276 500	105 618 129
15- Assistance technique à la dépollution									3 075 000	863 734	1 948 400	2 121 837					3 075 000	863 734	1 948 400	2 121 837
19- Divers pollution																				
25- Eau potable									61 810 900	55 084 976	46 634 400	54 846 124					61 810 900	55 084 976	46 634 400	54 846 124
Total Domaine 2									222 943 500	226 838 966	246 386 700	266 894 999					222 943 500	226 838 966	246 386 700	266 894 999
Domaine 3																				
13- Lutte contre la pollution des activités économiques									32 275 000	22 054 110	27 116 200	21 552 558					32 275 000	22 054 110	27 116 200	21 552 558
14- Elimination des déchets									0	0	0	35 301					0	0	0	35 301
16- Installation traitement eaux usées (pluvial)									42 861 600	43 062 139	14 386 500	20 215 211					42 861 600	43 062 139	14 386 500	20 215 211
18- Lutte contre la pollution agricole									96 500 000	115 893 166	64 431 000	90 540 839					96 500 000	115 893 166	64 431 000	90 540 839
21- Gestion quantitative de la ressource									13 682 200	14 460 725	6 810 100	6 981 635					13 682 200	14 460 725	6 810 100	6 981 635
23- Protection de la ressource									13 828 900	15 823 600	12 791 500	8 718 059					13 828 900	15 823 600	12 791 500	8 718 059
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques									55 599 400	45 257 599	49 885 400	36 908 992					55 599 400	45 257 599	49 885 400	36 908 992
Total Domaine 3									254 747 100	256 551 339	175 420 700	184 952 595					254 747 100	256 551 339	175 420 700	184 952 595
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement																				
17- Primes pour épuration aux collectivités locales									96 100 000	92 214 333	96 100 000	76 149 101					96 100 000	92 214 333	96 100 000	76 149 101
Total primes									96 100 000	92 214 333	96 100 000	76 149 101					96 100 000	92 214 333	96 100 000	76 149 101
Hors domaine																				
44- Charges de régularisation					13 500 000	11 070 571	13 500 000	10 295 726									13 500 000	11 070 571	13 500 000	10 295 726
50- Contribution à l'OFB									126 020 255	126 020 255	126 020 255	126 020 255					126 020 255	126 020 255	126 020 255	126 020 255
Total hors domaine					13 500 000	11 070 571	13 500 000	10 295 726	126 020 255	126 020 255	126 020 255	126 020 255					139 520 255	137 090 826	139 520 255	136 315 981
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES	30 550 528	29 757 957	30 550 528	29 660 197	22 626 869	19 392 447	21 610 227	17 047 009	737 587 555	730 668 393	681 780 055	681 453 575	7 104 357	5 659 760	6 188 357	5 622 965	797 869 309	785 478 558	740 129 167	733 783 746
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B																	0	0	0	0

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme : **Les axes origines ne sont pas présentés.**

Budget	RECETTES											
	Recettes globalisées						Recettes fléchées			Total (C)		
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée		Autres financements publics	Recettes propres		Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés			Recettes propres fléchées
		BR2020	Montants exécutés 2020		BR2020	Montants exécutés 2020				BR2020	Montants exécutés 2020	
Recettes budgétaires			627 320 600	679 935 288		3 018 633	2 583 425				630 339 233	682 518 713
TOTAL	-	-	627 320 600	679 935 288		3 018 633	2 583 425	0	0	0	630 339 233	682 518 713
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C											109 789 934	51 265 034

TABLEAU 4 – ÉQUILIBRE FINANCIER

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Compte financier 2019	Montants Budget rectificatif n°1 2020 (CA du 17/11/2020)	Montants executés 2020		Montants Compte financier 2019	Montants Budget rectificatif n°1 2020 (CA du 17/11/2020)	Montants executés 2020
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	109 789 934,28	51 265 033,51		47 238 168,62	0,00	0,00
<i>dont Budget Principal</i>	<i>0,00</i>	<i>109 789 934,28</i>	<i>51 265 033,51</i>		<i>47 238 168,62</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>dont Budget Annexe</i>							<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital)							Nouveaux emprunts (capital)
Avances sur travaux	109 450 578,00	71 999 410,00	77 623 265,00		147 365 503,01	143 613 700,00	141 805 346,81
Versement prêts	0,00	5 000,00			43 703,90	40 000,00	5 426,30
Versement dépôts et cautionnement					3 000,00		
Total (b1) Opérations non budgétaires (décaissables)	109 450 578,00	72 004 410,00	77 623 265,00		147 412 206,91	143 653 700,00	141 810 773,11
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**			0,00				1 079 123,44
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1) Prélèvement Etat		0,00					
Décalages temporels de trésorerie - opérations en cours de rapprochement	1 110 678,61					22 963 542,72	9 582 147,53
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	110 561 256,61	181 794 344,28	128 888 298,51		194 650 375,53	166 617 242,72	152 472 044,08
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	84 089 118,92	0,00	23 583 745,57		0,00	15 177 101,56	0,00
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>84 089 118,92</i>	<i>0,00</i>	<i>23 583 745,57</i>		<i>0,00</i>	<i>15 177 101,56</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	194 650 375,53	181 794 344,28	152 472 044,08		194 650 375,53	181 794 344,28	152 472 044,08
							TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5 – OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements (c1)	Encaissements (c2)
Opération 1				
DSIUN	n°46781	Encaissement pour compte des autres agences de l'eau	-	1 079 123,44
TOTAL			0	1 079 123,44

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 6 – SITUATION PATRIMONIALE

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat

CHARGES	Montants Compte financier 2019	Montants Budget rectificatif n°1 2020 (CA du 17/11/2020)	Montants exécutés 2020	PRODUITS	Montants Compte financier 2019	Montants Budget rectificatif n°1 2020 (CA du 17/11/2020)	Montants exécutés 2020
Personnel	27 139 993,96	27 857 452,35	27 213 991,08	Subventions de l'Etat			
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	1 462 362,95	2 335 985,52	1 641 806,13	Fiscalité affectée	721 206 711,83	635 610 600,00	690 467 471,26
Fonctionnement autre que les charges de personnel	152 540 728,19	45 603 302,53	162 353 636,10	Autres subventions			
Intervention (le cas échéant)	485 428 039,43	682 480 055,00	480 171 230,46	Autres produits	7 959 821,78	3 018 632,60	15 513 006,00
TOTAL DES CHARGES (1)	665 108 761,58	755 940 809,88	669 738 857,64	TOTAL DES PRODUITS (2)	729 166 533,61	638 629 232,60	705 980 477,26
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	64 057 772,03	0,00	36 241 619,62	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00	117 311 577,28	0,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	729 166 533,61	755 940 809,88	705 980 477,26	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	729 166 533,61	755 940 809,88	705 980 477,26

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier 2019	Montants Budget rectificatif n°1 2020 (CA du 17/11/2020)	Montants exécutés 2020
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	64 057 772,03	-117 311 577,28	36 241 619,62
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 211 106,23	10 400 000,00	4 409 238,12
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-2 983 589,09		-11 577 674,73
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			671 474,82
- produits de cession d'éléments d'actifs	-950 000,00		-1 570,00
- neutralisation charges et produits calculés			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-1 374,00		-1 374,00
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (L)	64 333 915,17	-106 911 577,28	29 741 713,83

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier 2019	Montants Budget rectificatif n°1 2020 (CA du 17/11/2020)	Montants exécutés 2020	RESSOURCES	Montants Compte financier 2019	Montants Budget rectificatif n°1 2020 (CA du 17/11/2020)	Montants exécutés 2020
Insuffisance d'autofinancement	0,00	106 911 577,28	0,00	Capacité d'autofinancement	64 333 915,17	0,00	29 741 713,83
Investissements immobiliers	2 866 886,56	6 188 357,00	4 007 467,41	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat			
Autres investissements	0,00	5 000,00		Financement de l'actif par l'Etat		22 963 542,72	
Investissement (versements avancés sur travaux)	110 253 363,00	71 999 410,00	79 347 317,00	Autres ressources - Décalages temporels de trésorerie			
Remboursement des dettes financières				Autres ressources	147 849 113,32	143 653 700,00	141 251 015,44
				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	113 120 249,56	185 104 344,28	83 354 784,41	TOTAL DES RESSOURCES (6)	212 183 028,49	166 617 242,72	170 992 729,27
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	99 062 778,93	0,00	87 637 944,86	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0,00	18 487 101,56	0,00

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier 2019	Montants Budget rectificatif n°1 2020 (CA du 17/11/2020)	Montants exécutés 2020
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)**	99 062 778,93	-18 487 101,56	87 637 944,86
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	14 973 660,01	-3 310 000,00	64 054 199,29
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	84 089 118,92	-15 177 101,56	23 583 745,57
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	262 730 965,17	244 243 863,61	350 368 910,03
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	103 787 878,34	100 477 878,34	167 842 077,63
Niveau de la TRÉSORERIE	158 943 086,83	143 765 985,27	182 526 832,40

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7 - PLAN DE TRÉSORERIE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	158 943 086,83	168 962 597,99	117 306 929,04	150 459 070,70	184 423 459,80	142 015 343,20	150 367 983,77	129 057 718,26	192 344 699,32	241 303 379,60	236 918 574,46	179 424 542,46	182 526 832,40
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	43 503 379,26	43 317 183,41	46 272 324,80	53 860 186,33	15 448 405,06	27 514 156,75	53 316 189,33	50 991 964,28	113 457 521,39	61 817 472,43	76 054 834,64	96 965 094,97	682 518 712,65
Subvention pour charges de service public													
Autres financements de l'État													
Fiscalité affectée	43 139 889,38	43 280 725,99	46 218 128,49	53 832 397,31	15 388 406,10	27 233 644,37	53 128 439,08	50 901 117,20	113 071 119,81	61 700 545,80	75 563 777,34	96 477 096,69	679 935 287,56
Autres financements publics													
Ressources propres	363 489,88	36 457,42	54 196,31	27 789,02	59 998,96	280 512,38	187 750,25	90 847,08	386 401,58	116 926,63	491 057,30	487 998,28	2 583 425,09
Recettes budgétaires fléchées													
Financements de l'État fléchés													
Autres financements publics fléchés													
Recettes propres fléchées													
Opérations non budgétaires	4 547 533,42	8 759 958,13	10 030 494,51	10 500 324,77	11 612 058,39	12 422 574,37	16 043 700,89	9 163 259,20	13 029 536,59	14 155 874,14	14 483 188,73	17 062 269,97	141 810 773,11
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissements en capital	4 547 533,42	8 759 958,13	10 030 494,51	10 500 324,77	11 612 058,39	12 422 574,37	16 043 700,89	9 163 259,20	13 029 536,59	14 155 874,14	14 483 188,73	17 062 269,97	141 810 773,11
Dépôts et cautionnement													
Opérations gérées en comptes de tiers :													
- TVA encaissée													
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements												1 079 123,44	1 079 123,44
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers												9 582 147,53	9 582 147,53
A. TOTAL	48 050 912,68	52 077 141,54	56 302 819,31	64 360 511,10	27 060 463,45	39 936 731,12	69 359 890,22	60 155 223,48	126 487 057,98	75 973 346,57	90 538 023,37	124 688 635,91	834 990 756,73
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	46 551 479,27	99 529 459,75	22 710 460,15	28 109 783,27	66 039 748,82	28 544 000,61	83 911 653,58	19 896 798,44	48 850 678,38	63 999 209,44	128 890 714,67	96 749 759,78	733 783 746,16
Personnel	2 218 374,41	2 201 742,65	2 552 597,01	2 266 515,24	2 264 858,62	2 460 937,97	2 417 604,78	2 277 153,05	2 371 180,02	3 392 849,25	2 277 823,92	2 958 560,00	29 660 196,92
Fonctionnement	366 833,84	485 135,69	357 087,71	486 299,45	635 111,89	833 061,58	2 807 392,43	334 592,85	856 330,37	686 250,52	6 833 855,31	2 365 057,38	17 047 009,02
Intervention	43 902 083,36	96 479 766,21	19 440 773,44	25 169 089,75	62 299 173,46	24 699 045,24	77 751 007,63	17 052 612,45	45 485 831,51	59 438 005,20	118 907 525,29	90 828 661,60	681 453 575,14
Investissement	64 187,66	362 815,20	360 001,99	187 878,83	840 604,85	550 955,82	935 648,74	232 440,09	137 336,48	482 104,47	871 510,15	597 480,80	5 622 965,08
Dépenses liées à des recettes fléchées													
Personnel													
Fonctionnement													
Intervention													
Investissement													
Opérations non budgétaires	2 388 541,00	4 280 979,00	2 012 360,00	1 493 111,00	3 146 328,00	2 503 987,86	5 190 319,14	248 049,00	5 369 460,00	17 003 121,00	18 642 070,00	15 344 939,00	77 623 265,00
Emprunts : décaissements en capital													
Prêts : décaissements en capital	2 388 541,00	4 280 979,00	2 012 360,00	1 493 111,00	3 146 328,00	2 503 987,86	5 190 319,14	248 049,00	5 369 460,00	17 003 121,00	18 642 070,00	15 344 939,00	77 623 265,00
Dépôts et cautionnement													
Opérations gérées en comptes de tiers :													
- TVA décaissée													
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													
B. TOTAL	48 940 020,27	103 810 438,75	24 722 820,15	29 602 894,27	69 186 076,82	31 047 988,47	89 101 972,72	20 144 847,44	54 220 138,38	81 002 330,44	147 532 784,67	112 094 698,78	811 407 011,16
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	10 019 511,16	-51 655 668,95	33 152 141,66	33 964 389,10	-42 408 116,60	8 352 640,57	-21 310 265,51	63 286 981,06	48 958 680,28	-4 384 805,14	-57 494 032,00	3 102 289,94	23 583 745,57
SOLDE CUMULE (1) + (2)	168 962 597,99	117 306 929,04	150 459 070,70	184 423 459,80	142 015 343,20	150 367 983,77	129 057 718,26	192 344 699,32	241 303 379,60	236 918 574,46	179 424 542,46	182 526 832,40	

TABLEAU 8 – OPÉRATIONS LIÉES AUX RECETTES FLÉCHÉES

Non applicable à l'AESN

TABLEAU 9 – OPÉRATIONS PLURIANNUELLES – RÉALISATIONS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Réalisation d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision	Réalisation 2020								Prévision N+1 et suivantes							
		Coût total de l'opération (1)	AE ouvertes les années antérieures à N (2)	AE consommées les années antérieures à N (3)	AE reprogrammées ou reportées en N* (4)	AE nouvelles ouvertes en N (5)	TOTAL des AE ouvertes en N (6) = (4) + (5)	CP ouverts les années antérieures à N (7)	CP consommés les années antérieures à N (8)	CP reprogrammés ou reportés en N* (9)	CP nouveaux ouverts en N (10)	TOTAL des CP ouverts en N (11) = (9) + (10)	AE prévues en N+1 (12)	CP prévus en N+1 (13)	AE prévues en N+2 (14)	CP prévus en N+2 (15)	AE prévues > N+2 (16)	CP prévus > N+2 (17)
2019	Personnel					30	30			30	30							
	Fonctionnement					20	20			20	20							
	Intervention					695	695			602	602							
	Investissement					5	5			3	3							
	Total Op.1	0	0	0	0	750	750	0	0	0	655	655	0	0	0	0	0	0
2020	Personnel			30		30	30			30	30		31	31	31	31		0
	Fonctionnement			20		19	19	20		17	17		8	18	18	18		0
	Intervention			695		731	731	602		682	682		720	662	706	652		0
	Investissement			5		6	6	3		5	5		4	7	7	7		0
	Total Op.2	0	750	0	0	786	786	655	0	0	734	734	763	718				
2021	Personnel					0	0			0	0							
	Fonctionnement					0	0			0	0							
	Intervention					0	0			0	0							
	Investissement					0	0			0	0							
	Total Op.3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2022	Personnel					0	0			0	0							
	Fonctionnement					0	0			0	0							
	Intervention					0	0			0	0							
	Investissement					0	0			0	0							
	Total Op.4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2023	Personnel					0	0			0	0							
	Fonctionnement					0	0			0	0							
	Intervention					0	0			0	0							
	Investissement					0	0			0	0							
	Total Op.5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2024	Personnel					0	0			0	0							
	Fonctionnement					0	0			0	0							
	Intervention					0	0			0	0							
	Investissement					0	0			0	0							
	Total Op.6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ss total personnel	0	30	0	0	60	60	30	0	0	60	60	31	31	31	31	0	0	
Ss total fonctionnement	0	20	0	0	39	39	20	0	0	37	37	8	18	18	18	0	0	
Ss total intervention	0	695	0	0	1 426	1 426	602	0	0	1 284	1 284	720	662	706	652	0	0	
Ss total investissement	0	5	0	0	11	11	3	0	0	8	8	4	7	7	7	0	0	
TOTAL	0	750	0	0	1 536	1 536	655	0	0	1 388	1 388	763	718	761	708	0	0	

* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Réalisations de recettes

Opération	Nature	Prévision	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
		Financement de l'opération (18)	Encaissements des années (19)	Encaissement prévus en N (20)	Encaissements prévus en N+1 (21)	Encaissements prévus en N+2 (22)	Encaissements prévus > N+2 (23)
2019	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
	Total Op.1	0	0	0	0	0	0
2020	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***		702	683	660	637	0
	Total Op.2	0	702	683	660	637	0
2021	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
	Total Op.3	0	0	0	0	0	0
2022	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
	Total Op.4	0	0	0	0	0	0
2023	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
	Total Op.5	0	0				0
2024	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
	Total Op.6	0	0	0	0	0	0
	Ss total financement de l'Etat	0	0	0	0	0	0
	Ss total autres financements publics	0	0	0	0	0	0
	Ss total autres financements	0	702	683	660	637	0
	TOTAL	0	702	683	660	637	0
pm	Hors budgétaire		6	0	6	6	
	flux en retour		147	142	138	138	
	TOTAL		855	825	803	781	0

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Recettes propres et autres recettes fléchés

TABLEAU 10 – SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Montants executés 2020	Compte financier 2019	
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	985 585 631	926 142 366	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	262 730 965	163 668 186	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	103 787 878	88 814 219	
	4 Niveau initial de la trésorerie	158 943 087	74 853 968	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée			
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	158 943 087	74 853 968		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement net des déagements	734 047 786	713 969 255	
	5.a Autorisations d'engagement	785 478 558	749 682 938	
	5.b Déagements	-51 430 772	-35 713 683	
	6 Résultat patrimonial	36 241 620	64 057 772	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	29 741 714	64 333 915	
	8 Variation du fonds de roulement	87 637 945	99 062 779	
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	65 266 632	37 961 629	
	Prélèvement de l'Etat	-	0	
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -	5 426	
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+	0	
	Intervention : avances sur travaux versées	-	-77 623 265	
	Intervention : flux en retour des avances	+	141 805 347	
	Opérations pour compte de tiers	+ / -	1 079 123	
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	-4 680 812	-6 823 068
	Variation des stocks	+ / -		
	Charges sur créances irrécouvrables et charges non décaissables	-	-4 680 812	-7 017 315
	Produits divers de gestion courante	+	0	194 248
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	78 317 159	20 686 049
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-100 569 818	-91 207 647
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	134 319 643	102 532 173
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	28 251 082	16 443 864	
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	16 316 252	-7 082 340	
12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-51 265 034	47 238 169	
13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		-74 848 779	-36 850 950	
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13		23 583 746	84 089 119	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée				
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		23 583 746	84 089 119	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		64 054 199	14 973 660	
16 Variation de restes à payer		264 040	59 443 265	
Stocks finaux	17 Niveau final de restes à payer	985 849 671	985 585 631	
	18 Niveau final du fonds de roulement	350 368 910	262 730 965	
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	167 842 078	103 787 878	
	20 Niveau final de la trésorerie	182 526 832	158 943 087	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	0	0	
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	182 526 832	158 943 087	

5.2 Tableaux annexés à l'instruction de programme

Annexe IP 2 Suivi du plafond pluriannuel des dépenses

2. SUIVI DU PLAFOND PLURIANNUEL DES DEPENSES en euros									
Les qualifications des destinations sont propres à l'organisme et décidées en accord avec les tutelles (AE : Autorisations d'engagement)									
Agence de l'eau :									
Mis à jour le :									
DESTINATION	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Plafond d'AE - Arrêté du 13 mars 2019	
	(exécution)	(exécution)	(prévisionnel)	(projection)	(projection)	(projection)			
	AE	AE	AE	AE	AE	AE	AE		
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	7 281 682.36 €	8 321 876.01 €	8 272 065.65 €	8 000 000.00 €	8 000 000.00 €	8 000 000.00 €	47 875 624.02 €		
42 Immobilisations	5 052 722.35 €	5 659 760.41 €	63 647 650.00 €	5 800 000.00 €	5 800 000.00 €	5 800 000.00 €	91 760 132.76 €		
43 Personnel	29 720 458.20 €	29 757 957.25 €	30 580 460.43 €	30 700 000.00 €	30 700 000.00 €	30 700 000.00 €	182 158 875.88 €	Domaine 0	
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	42 054 862.91 €	43 739 593.67 €	102 500 176.08 €	44 500 000.00 €	44 500 000.00 €	44 500 000.00 €	321 794 632.66 €	267 000 000.00 €	
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	2 745 309.00 €	1 204 750.00 €	5 225 000.00 €	5 275 000.00 €	5 325 000.00 €	5 450 000.00 €	25 225 059.00 €		
31 Études générales	7 211 469.61 €	4 051 002.77 €	3 903 000.00 €	4 642 000.00 €	4 686 000.00 €	4 796 000.00 €	29 289 472.38 €		
32 Connaissance et surveillance environnementales	18 438 000.61 €	12 567 786.98 €	12 070 000.00 €	15 192 000.00 €	15 336 000.00 €	15 696 000.00 €	89 299 787.59 €	Domaine 1	
33 Action internationale	3 324 656.00 €	4 290 895.00 €	5 000 000.00 €	6 119 000.00 €	6 177 000.00 €	6 322 000.00 €	31 233 461.00 €		
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	3 236 466.00 €	3 377 811.00 €	3 700 000.00 €	3 516 666.67 €	3 550 000.00 €	3 633 333.33 €	21 014 277.00 €		
48 Dépenses courantes liées aux redevances	3 402 407.90 €	3 411 284.19 €	3 885 000.00 €	3 700 000.00 €	3 700 000.00 €	3 700 000.00 €	21 798 692.09 €		
49 Dépenses courantes liées aux interventions	145 009.99 €	140 060.28 €	225 000.00 €	700 000.00 €	700 000.00 €	700 000.00 €	2 610 070.27 €		
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	38 503 319.11 €	29 043 500.22 €	34 000 000.00 €	39 144 666.67 €	39 474 000.00 €	40 297 333.33 €	220 470 819.33 €	244 000 000.00 €	
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	97 894 201.00 €	46 875 968.00 €	111 000 000.00 €	72 646 161.83 €	73 334 751.04 €	75 056 224.07 €	476 807 305.93 €		
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	112 511 543.00 €	124 014 288.00 €	124 746 000.00 €	153 184 553.87 €	158 741 388.89 €	162 662 895.62 €	835 860 669.38 €	Domaine 2	
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	5 584 637.00 €	863 734.00 €	3 136 000.00 €	3 165 000.00 €	3 195 000.00 €	3 270 000.00 €	19 213 371.00 €		
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	270 392 674.00 €	226 838 966.00 €	315 381 000.00 €	253 190 382.36 €	259 695 139.93 €	265 986 453.02 €	1 591 484 615.31 €	1 812 000 000.00 €	
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	19 217 991.00 €	22 054 110.00 €	30 000 000.00 €	36 925 000.00 €	37 275 000.00 €	38 150 000.00 €	183 622 101.00 €		
16 Gestion des eaux pluviales	9 676 120.00 €	43 062 139.00 €	36 100 000.00 €	28 162 396.69 €	28 429 338.84 €	29 096 694.21 €	174 526 688.75 €		
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	91 625 661.58 €	115 893 166.00 €	68 200 000.00 €	33 000 000.00 €	30 000 000.00 €	30 000 000.00 €	368 718 827.58 €	Domaine 3	
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	6 316 711.00 €	14 460 725.00 €	17 500 000.00 €	38 911 916.67 €	39 280 750.00 €	40 202 833.33 €	156 672 936.00 €		
23 Protection de la ressource en eau	15 843 322.00 €	15 823 600.00 €	14 721 000.00 €	13 616 093.75 €	13 745 156.25 €	14 067 812.50 €	87 816 984.50 €		
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	59 416 740.00 €	45 257 599.00 €	59 800 000.00 €	57 256 634.47 €	57 799 531.95 €	59 128 202.08 €	338 658 707.50 €		
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	202 096 545.58 €	256 551 339.00 €	226 321 000.00 €	207 872 041.58 €	206 529 777.04 €	210 645 542.13 €	1 310 016 245.33 €	1 296 000 000.00 €	
17 Primes de performance épuratoire	77 797 396.85 €	92 214 333.18 €	99 700 000.00 €	63 500 000.00 €	30 010 000.00 €	12 020 000.00 €	375 241 730.03 €	Primes	
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	77 797 396.85 €	92 214 333.18 €	99 700 000.00 €	63 500 000.00 €	30 010 000.00 €	12 020 000.00 €	375 241 730.03 €	378 000 000.00 €	
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES SOUS PLAFOND	630 844 798.45 €	648 387 732.07 €	777 910 176.08 €	608 207 090.61 €	580 208 916.97 €	573 449 328.48 €	3 819 008 042.66 €	3 997 000 000.00 €	
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	12 417 607.65 €	11 070 571.24 €	13 500 000.00 €	8 200 000.00 €	8 200 000.00 €	8 200 000.00 €	61 588 568.89 €		
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	106 420 142.00 €	126 020 255.00 €	132 363 420.00 €	120 000 000.00 €	120 000 000.00 €	120 000 000.00 €	724 803 817.00 €		
dont contribution à l'AFB et ONCFS, puis l'OFB							- €		
dont contribution à l'EPMP							- €		
60 Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat									
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES HORS PLAFOND ET HORS DOMAINE	118 838 139.65 €	137 090 826.24 €	145 863 420.00 €	128 200 000.00 €	128 200 000.00 €	128 200 000.00 €	786 392 385.89 €		
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES	749 682 938.10 €	785 478 558.31 €	923 773 596.08 €	736 407 090.61 €	708 408 916.97 €	701 649 328.48 €	4 605 400 428.55 €		
Pour chaque ligne programme concernée par une dépense mutualisée, prévoir sous-lignes dédiées :									
Pour l'agence pilote de l'opération mutualisée en charge de la dépense totale :									
Montant total engagé dans le cadre du marché mutualisé (1)									
Montants engagés par les autres agences dans le cadre de ce marché (2)									
Montant sous plafond consommé par l'agence (1)-(2)									
Pour les agences remboursant à l'agence pilote de la dépense mutualisée :									
Montant engagé dans le cadre du marché mutualisé									
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Plafond d'Avances remboursables - Arrêté du 13 mars 2019	
	(exécution)	(exécution)	(prévisionnel)	(projection)	(projection)	(projection)			
	Avances Remboursables	Avances Remboursables	Avances Remboursables	Avances Remboursables	Avances Remboursables	Avances Remboursables	Avances Remboursables		
AVANCES REMBOURSABLES ENGAGEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	81 276 958.00 €	77 623 265.00 €	85 384 000.00 €	93 361 000.00 €	95 260 000.00 €	95 260 000.00 €	528 165 223.00 €	560 000 000.00 €	

Annexe IP 3 : Suivi annuel du plafond de redevances (en €)

3. SUIVI ANNUEL DE REDEVANCES en euros							
Agence de l'eau :							
Mis à jour le :							
en Euros	2019 (exécution)	2020 (exécution)	2021 (prévisionnel)	2022 (projection)	2023 (projection)	2024 (projection)	TOTAL
Redevances pour pollution de l'eau d'origine non domestique							
Industries	14 784 478.37 €	22 579 917.78 €	14 874 215.23 €	14 353 615.60 €	13 851 238.93 €	13 447 214.24 €	93 890 680.15 €
Elevage	634 953.30 €	605 696.74 €	620 000.00 €	500 000.00 €	500 000.00 €	500 000.00 €	3 360 650.04 €
Total Redevances Pollution non domestique	15 419 431.67 €	23 185 614.52 €	15 494 215.23 €	14 853 615.60 €	14 351 238.93 €	13 947 214.24 €	97 251 330.19 €
Redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique							
	361 180 392.08 €	335 465 422.55 €	363 703 066.14 €	343 853 066.14 €	343 853 066.14 €	343 853 066.14 €	2 091 908 079.19 €
Total Redevances Pollution domestique	361 180 392.08 €	335 465 422.55 €	363 703 066.14 €	343 853 066.14 €	343 853 066.14 €	343 853 066.14 €	2 091 908 079.19 €
Redevances pour modernisation des réseaux de collecte							
Assujettis à la redevance pollution non domestique	4 639 936.32 €	8 234 752.46 €	8 164 800.00 €	7 879 032.00 €	7 603 265.88 €	7 337 151.57 €	43 858 938.23 €
Assujettis à la redevance pollution domestique	180 336 164.35 €	181 616 027.78 €	166 880 000.00 €	157 990 000.00 €	157 990 000.00 €	157 990 000.00 €	1 002 802 192.13 €
Total Redevances Modernisation réseaux	184 976 100.67 €	189 850 780.24 €	175 044 800.00 €	165 869 032.00 €	165 593 265.88 €	165 327 151.57 €	1 046 661 130.36 €
Redevances pour pollutions diffuses sur le bassin							
	37 850 780.59 €	29 533 014.31 €	32 000 000.00 €	37 440 000.00 €	35 942 400.00 €	34 504 704.00 €	207 270 898.90 €
Total Redevances Pollutions diffuses	37 850 780.59 €	29 533 014.31 €	32 000 000.00 €	37 440 000.00 €	35 942 400.00 €	34 504 704.00 €	207 270 898.90 €
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau							
Irrigation	3 014 469.28 €	6 517 198.84 €	3 090 981.70 €	3 090 981.70 €	3 090 981.70 €	3 090 981.70 €	21 895 594.92 €
Alimentation en eau potable	82 553 318.32 €	66 160 677.16 €	45 252 523.15 €	60 252 523.15 €	75 315 653.94 €	75 315 653.94 €	404 850 349.65 €
Alimentation d'un canal	130 775.96 €	435 688.00 €	316 043.42 €	316 043.42 €	316 043.42 €	316 043.42 €	1 830 637.65 €
Installations hydroélectriques	7 129.39 €	154 481.21 €	50 000.00 €	50 000.00 €	74 750.00 €	83 000.00 €	419 360.60 €
Refroidissement industriel	- €	- €	2 484 541.80 €	2 484 541.80 €	2 484 541.80 €	2 484 541.80 €	9 938 167.20 €
Autres usages économiques	8 962 783.33 €	9 262 143.04 €	4 557 714.00 €	7 557 714.00 €	7 557 714.00 €	7 557 714.00 €	45 455 782.37 €
Total Redevances Prélèvement	94 668 476.28 €	82 530 188.25 €	55 751 804.07 €	73 751 804.07 €	88 839 684.86 €	88 847 934.86 €	484 389 892.39 €
Redevance pour stockage en période d'étiage							
	- €	300.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	40 300.00 €
Total Redevance Stockage	- €	300.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	40 300.00 €
Redevance pour obstacles sur les cours d'eau							
	825.00 €	24 203.00 €	33 750.00 €	35 000.00 €	35 000.00 €	35 000.00 €	163 778.00 €
Total Redevance Obstacles	825.00 €	24 203.00 €	33 750.00 €	35 000.00 €	35 000.00 €	35 000.00 €	163 778.00 €
Redevance pour protection du milieu aquatique							
	866 758.37 €	867 565.57 €	430 000.00 €	900 000.00 €	900 000.00 €	900 000.00 €	4 864 323.94 €
Total Redevance Protection milieu	866 758.37 €	867 565.57 €	430 000.00 €	900 000.00 €	900 000.00 €	900 000.00 €	4 864 323.94 €
Redevance cynégétique + Droit de timbre							
	- €	17 656 050.00 €	17 500 000.00 €	- €	- €	- €	35 156 050.00 €
Total Redevance Cynégétique	- €	17 656 050.00 €	17 500 000.00 €	- €	- €	- €	35 156 050.00 €
Sous-Total des redevances encaissées (1)	694 962 764.66 €	679 113 138.44 €	659 967 635.44 €	636 712 517.81 €	649 524 655.80 €	647 425 070.81 €	3 967 705 782.97 €
Majorations de redevances pour retard / défaut de paiement							
	1 272 499.69 €	273 052.42 €	2 000 000.00 €	- €	- €	- €	3 545 552.11 €
Majorations de redevances pour retard / défaut de déclaration							
	- €	549 096.70 €	- €	- €	- €	- €	549 096.70 €
Sous-Total des Majorations de redevances (2)	1 272 499.69 €	822 149.12 €	2 000 000.00 €	- €	- €	- €	4 094 648.81 €
Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'État							
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sous-Total Ecrêtement des redevances (3)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL FISCALITE AFFECTEE = (1) + (2) - (3)	696 547 757.66 €	679 935 287.56 €	661 967 635.44 €	636 712 517.81 €	649 524 655.80 €	647 425 070.81 €	3 971 800 431.78 €
Autres financements publics							
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Recettes propres							
	5 216 401.18 €	2 583 425.09 €	- €	- €	- €	- €	7 799 826.27 €
AUTRES RECETTES GLOBALISEES	5 216 401.18 €	2 583 425.09 €	- €	- €	- €	- €	7 799 826.27 €
TOTAL DES RECETTES BUDGETAIRES	701 764 158.84 €	682 518 712.65 €	661 967 635.44 €	636 712 517.81 €	649 524 655.80 €	647 425 070.81 €	3 979 600 258.05 €

Annexe IP 5.1 : Suivi des engagements et des paiements du programme en cours et synthèse des paiements des programmes antérieurs (en €)

5-1. SUIVI DES ENGAGEMENTS ET DES PAIEMENTS RELATIFS AU PROGRAMME EN COURS en euros

Les qualifications des destinations sont propres à l'organisme et décidées en accord avec les tutelles (AE : Autorisations d'engagement - CP : Crédits de Paiement)															
Agence de l'eau : Mis à jour le :															
DESTINATION	Autorisations d'Engagement (AE)						Retraits d'AE non restitués			Crédits de paiements (CP) du 11ème Programme			Restes à payer		
	Total des dotations d'AE initiales du 11ème Programme	Total des dotations actualisées du programme révisé	Engagements des exercices antérieurs à l'année N soit au 31/12/N-1	Engagements de l'année N	Cumul des AE au 31/12/N	Taux d'exécution des AE	Cumul des retraits d'engagement des années antérieures à l'année N soit au 31/12/N-1	Annulations - Réductions de l'année N	Cumul des retraits d'engagement au 31/12/N	Cumul des CP des années antérieures à l'année N soit au 31/12/N-1	CP de l'année N	Cumul des CP au 31/12/N	Situation au 31/12/N		
	A = 6 ans	B = 6 ans	C = juste années passées du programme en cours	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B	G	H (**)	I = G+H	J	K	L = J+K	M = E-L		
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	48 000 000,00 €	48 000 000,00 €	7 281 682,36 €	8 321 876,01 €	15 603 558,37 €	32,51%	-	197 688,32 €	197 688,32 €	6 929 646,42 €	6 751 282,68 €	13 680 929,10 €	1 724 940,95 €		
42 Immobilisations	34 800 000,00 €	34 800 000,00 €	5 052 722,35 €	5 659 760,41 €	10 712 482,76 €	30,78%	-	1 602 317,20 €	1 602 317,20 €	2 921 400,64 €	5 622 965,08 €	8 544 365,72 €	565 799,84 €		
43 Personnel	184 200 000,00 €	184 200 000,00 €	29 720 458,20 €	29 757 957,25 €	59 478 415,45 €	32,29%	-	61,43 €	61,43 €	29 743 311,43 €	29 660 196,92 €	59 403 508,35 €	74 845,67 €		
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	267 000 000,00 €	267 000 000,00 €	42 054 862,91 €	43 739 593,67 €	85 794 456,58 €	32,19%	- €	1 800 066,95 €	1 800 066,95 €	39 594 358,49 €	42 034 444,68 €	81 628 803,17 €	2 365 586,46 €		
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	30 000 000,00 €	30 000 000,00 €	2 745 309,00 €	1 204 750,00 €	3 950 059,00 €	13,17%	-	53 889,00 €	53 889,00 €	860 654,00 €	1 046 780,00 €	1 907 434,00 €	1 988 736,00 €		
31 Etudes générales	26 400 000,00 €	26 400 000,00 €	7 211 469,61 €	4 051 002,77 €	11 262 472,38 €	42,66%	-	41 525,86 €	41 525,86 €	5 218 600,67 €	2 505 262,00 €	7 723 862,67 €	3 497 083,85 €		
32 Connaissance et surveillance environnementales	86 400 000,00 €	86 400 000,00 €	18 438 000,61 €	12 567 786,98 €	31 005 787,59 €	35,89%	-	109 712,15 €	109 712,15 €	11 241 300,69 €	1 438 547,00 €	12 679 847,69 €	18 216 227,75 €		
33 Action internationale	34 800 000,00 €	34 800 000,00 €	3 324 656,00 €	4 290 805,00 €	7 615 461,00 €	21,88%	-	2 788,00 €	2 788,00 €	949 140,00 €	1 476 283,00 €	2 425 423,00 €	5 187 250,00 €		
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	20 000 000,00 €	20 000 000,00 €	3 236 466,00 €	3 377 811,00 €	6 614 277,00 €	33,07%	-	40 035,00 €	40 035,00 €	2 439 828,00 €	2 458 709,00 €	4 938 537,00 €	1 635 705,00 €		
48 Dépenses courantes liées aux redevances	22 200 000,00 €	22 200 000,00 €	3 402 407,90 €	3 411 284,19 €	6 813 692,09 €	30,69%	-	420,00 €	420,00 €	3 407 485,69 €	3 296 933,11 €	6 704 418,80 €	108 853,29 €		
49 Dépenses courantes liées aux interventions	4 200 000,00 €	4 200 000,00 €	145 009,99 €	140 060,28 €	285 070,27 €	6,79%	-	0,67 €	0,67 €	3 407 485,69 €	51 105,98 €	3 458 591,67 €	68 840,61 €		
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	224 000 000,00 €	224 000 000,00 €	38 503 319,11 €	29 043 500,22 €	67 546 819,33 €	30,15%	- €	248 370,68 €	248 370,68 €	24 242 132,06 €	12 353 620,00 €	36 595 752,15 €	30 702 696,50 €		
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	413 153 526,97 €	413 153 526,97 €	97 894 201,00 €	46 875 968,00 €	144 770 169,00 €	35,04%	-	416 903,00 €	416 903,00 €	13 549 188,00 €	30 250 891,00 €	43 710 079,00 €	100 643 187,00 €		
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	883 063 973,06 €	883 063 973,06 €	112 511 543,00 €	124 014 288,00 €	236 525 831,00 €	26,78%	-	725 525,00 €	725 525,00 €	17 118 012,00 €	60 949 389,00 €	78 067 401,00 €	157 732 905,08 €		
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	18 000 000,00 €	18 000 000,00 €	5 584 637,00 €	863 734,00 €	6 448 371,00 €	35,82%	-	685,00 €	685,00 €	789 259,00 €	1 820 798,00 €	2 610 057,00 €	3 837 629,00 €		
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	361 820 000,00 €	361 820 000,00 €	54 402 293,00 €	55 084 976,00 €	109 487 269,00 €	30,26%	-	251 599,00 €	251 599,00 €	12 537 386,00 €	27 444 357,00 €	39 981 743,00 €	69 253 927,00 €		
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	1 676 037 500,03 €	1 676 037 500,03 €	270 382 674,00 €	226 838 966,00 €	497 221 640,00 €	29,77%	- €	1 394 712,00 €	1 394 712,00 €	43 903 845,00 €	120 465 435,00 €	164 369 280,00 €	331 467 648,00 €		
12 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	210 000 000,00 €	210 000 000,00 €	19 217 991,00 €	22 054 110,00 €	41 272 101,00 €	19,65%	-	486 528,00 €	486 528,00 €	4 498 852,00 €	9 452 117,87 €	13 950 969,87 €	26 794 603,13 €		
16 Gestion des eaux pluviales	150 165 389,26 €	150 165 389,26 €	9 676 120,00 €	43 062 139,00 €	52 738 259,00 €	35,13%	-	2 736,00 €	2 736,00 €	692 617,00 €	20 215 211,00 €	20 907 828,00 €	31 827 655,00 €		
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	305 000 000,00 €	305 000 000,00 €	91 625 661,58 €	115 893 166,00 €	207 518 827,58 €	68,04%	-	157 227,00 €	157 227,00 €	20 731 815,00 €	61 987 756,00 €	82 719 571,00 €	124 642 029,58 €		
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	44 968 684,76 €	44 968 684,76 €	6 316 711,00 €	14 460 725,00 €	20 777 436,00 €	46,20%	-	142 785,00 €	142 785,00 €	1 740 017,00 €	5 480 921,00 €	7 220 938,00 €	13 413 713,00 €		
23 Protection de la ressource en eau	77 437 500,00 €	77 437 500,00 €	15 843 322,00 €	15 823 600,00 €	31 666 922,00 €	40,89%	-	260 401,00 €	260 401,00 €	4 923 120,00 €	6 174 968,00 €	11 098 088,00 €	20 308 433,00 €		
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	323 833 580,98 €	323 833 580,98 €	59 416 740,00 €	45 257 599,00 €	104 674 339,00 €	32,32%	-	769 955,00 €	769 955,00 €	16 974 133,00 €	25 595 264,00 €	42 569 397,00 €	61 334 987,00 €		
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	1 121 405 055,00 €	1 121 405 055,00 €	202 096 545,58 €	256 551 338,00 €	458 647 884,58 €	40,90%	- €	1 819 632,00 €	1 819 632,00 €	49 580 554,00 €	128 946 237,87 €	178 506 791,87 €	278 321 460,71 €		
17 Primes de performance épuratoire	330 000 000,00 €	330 000 000,00 €	77 797 396,85 €	92 214 333,18 €	170 011 730,03 €	51,52%	-	-	-	77 797 396,85 €	76 149 101,19 €	153 946 498,04 €	16 065 231,99 €		
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	330 000 000,00 €	330 000 000,00 €	77 797 396,85 €	92 214 333,18 €	170 011 730,03 €	51,52%	- €	- €	- €	77 797 396,85 €	76 149 101,19 €	153 946 498,04 €	16 065 231,99 €		
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	49 200 000,00 €	49 200 000,00 €	12 417 997,65 €	11 070 571,24 €	23 488 568,89 €	47,74%	-	-	-	12 417 997,65 €	10 295 726,34 €	22 713 723,99 €	774 844,90 €		
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	730 000 000,00 €	730 000 000,00 €	106 420 142,00 €	126 020 255,00 €	232 440 397,00 €	31,84%	-	-	-	106 420 142,00 €	116 020 355,00 €	222 440 397,00 €	- €		
60 Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Hors domaine Hors plafond	779 200 000,00 €	779 200 000,00 €	118 838 139,65 €	137 090 826,24 €	255 928 965,89 €	32,85%	-	-	-	118 838 139,65 €	136 315 981,34 €	255 154 120,99 €	774 844,90 €		
Total	4 397 642 555,03 €	4 397 642 555,03 €	749 682 938,10 €	785 478 558,31 €	1 535 161 496,41 €	34,91%	- €	5 262 781,63 €	5 262 781,63 €	353 936 426,05 €	516 264 820,17 €	870 201 246,22 €	659 697 468,56 €		

Avances Remboursables															
AVANCES REMBOURSABLES ENGAGEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	Avances Remboursables						Retraits d'avances non restitués			Paiements du 11ème Programme			Restes à décaisser		
	Total des dotations d'avances initiales du 11ème Programme	Total des dotations actualisées du programme révisé	Engagements des exercices antérieurs à l'année N soit au 31/12/N-1	Engagements de l'année N	Cumul des Avances au 31/12/N	Taux d'exécution des AE	Cumul des retraits d'avances des exercices antérieurs à l'année N soit au 31/12/N-1	Annulations d'Avances au cours de l'année N	Cumul des annulations d'Avances au 31/12/N	Cumul des Avances des années antérieures à l'année N soit au 31/12/N-1	Avances versées de l'année N	Cumul des Avances versées au 31/12/N	Situation au 31/12/N		
	A	B	C	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B	G	H (**)	I = G+H	J	K	L = J+K	M = E-L		
Total	517 557 444,97 €	517 557 444,97 €	81 276 958,00 €	77 623 265,00 €	158 900 223,00 €	30,70%	- €	247 502,00 €	247 502,00 €	55 718 002,00 €	67 971 907,00 €	123 689 909,00 €	34 962 812,00 €		

(*) Colonne D : Les AE et avances engagées l'année N qui font l'objet de décaissements ou d'annulations l'année N étant restituées, elles viennent automatiquement en déduction.
(**) Colonne H : Les retraits d'AE et d'avances non restitués (annulations, réductions pour soldes,...) permettent d'obtenir le niveau des restes à payer et à décaisser.

Annexe IP 5-2 : Synthèse des paiements des programmes antérieurs (en €)

5-2. SYNTHÈSE DES PAIEMENTS DES PROGRAMMES ANTERIEURS AU 11 ^e PROGRAMME en euros						
en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/N	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/N
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/N-1	Somme des paiements prévus au cours de l'année N	Somme des paiements réalisés au cours de l'année N	Total des paiements au 31/12/N	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
7ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
8ème PROGRAMME	3 235 466 952.00 €	3 235 466 952.00 €	- €	- €	3 235 466 952.00 €	- €
- Subventions	2 512 659 301.00 €	2 512 659 301.00 €		- €	2 512 659 301.00 €	- €
- Avances	722 807 651.00 €	722 807 651.00 €		- €	722 807 651.00 €	- €
9ème PROGRAMME	4 518 542 506.78 €	4 496 063 027.34 €		2 818 996.00 €	4 498 882 023.34 €	19 660 483.44 €
- Subventions	3 390 220 097.28 €	3 370 393 870.84 €		1 803 810.00 €	3 372 197 680.84 €	18 022 416.44 €
- Avances	1 128 322 409.50 €	1 125 669 156.50 €		1 015 186.00 €	1 126 684 342.50 €	1 638 067.00 €
10ème PROGRAMME	5 382 467 078.51 €	4 834 167 196.52 €		224 351 287.99 €	5 058 518 484.51 €	323 948 594.00 €
- Subventions	4 695 976 161.25 €	4 172 131 259.26 €		215 715 115.99 €	4 387 846 375.25 €	308 129 786.00 €
- Avances	686 490 917.26 €	662 035 937.26 €		8 636 172.00 €	670 672 109.26 €	15 818 808.00 €
TOTAL Programmes antérieurs	13 136 476 537.29 €	12 565 697 175.86 €		227 170 283.99 €	12 792 867 459.85 €	343 609 077.44 €
- Subventions	10 598 855 559.53 €	10 055 184 431.10 €		217 518 925.99 €	10 272 703 357.09 €	326 152 202.44 €
- Avances	2 537 620 977.76 €	2 510 512 744.76 €		9 651 358.00 €	2 520 164 102.76 €	17 456 875.00 €

Annexe IP 6 : Plan de trésorerie (en €)

6. PLAN DE TRESORERIE en euros

MOIS	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
SOLDE INITIAL (début de mois) (1)	158 943 087 €	168 962 598 €	117 306 929 €	150 459 071 €	184 423 460 €	142 015 343 €	150 367 984 €	129 057 718 €	192 344 699 €	241 303 380 €	236 918 574 €	179 424 542 €	
ENCAISSEMENTS	48 050 913 €	52 077 142 €	56 302 819 €	64 360 511 €	27 060 463 €	39 936 731 €	69 359 890 €	60 155 223 €	126 487 058 €	75 973 347 €	90 538 023 €	124 688 636 €	834 990 757 €
Recettes budgétaires globalisées	43 503 379 €	43 317 183 €	46 272 325 €	53 860 186 €	15 448 405 €	27 514 157 €	53 316 189 €	50 991 964 €	113 457 521 €	61 817 472 €	76 054 835 €	96 965 095 €	682 518 713 €
Subvention pour charges de service public													- €
Autres financements de l'Etat													- €
Fiscalité affectée	43 139 889 €	43 280 726 €	46 218 128 €	53 832 397 €	15 388 406 €	27 233 644 €	53 128 439 €	50 901 117 €	113 071 120 €	61 700 546 €	75 563 777 €	96 477 097 €	679 935 288 €
Autres financements publics	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Ressources propres	363 490 €	36 457 €	54 196 €	27 789 €	59 999 €	280 512 €	187 750 €	90 847 €	386 402 €	116 927 €	491 057 €	487 998 €	2 583 425 €
Recettes budgétaires fléchées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Financements de l'Etat fléchés													- €
Autres financements publics fléchés													- €
Mécénats fléchés													- €
Autres recettes fléchées													- €
Opérations non budgétaires	4 547 533 €	8 759 958 €	10 030 495 €	10 500 325 €	11 612 058 €	12 422 574 €	16 043 701 €	9 163 259 €	13 029 537 €	14 155 874 €	14 483 189 €	27 723 541 €	152 472 044 €
Emprunts : encaissements en capital	4 547 533 €	8 759 958 €	10 030 495 €	10 500 325 €	11 612 058 €	12 422 574 €	16 043 701 €	9 163 259 €	13 029 537 €	14 155 874 €	14 483 189 €	17 062 270 €	141 810 773 €
Retours d'avances remboursables													- €
Retours d'avances converties (en subventions ou avances)													- €
Opérations gérées en comptes de tiers													
- TVA encaissée													
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements												1 079 123 €	1 079 123 €
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers												9 582 148 €	9 582 148 €
A. TOTAL	48 050 913 €	52 077 142 €	56 302 819 €	64 360 511 €	27 060 463 €	39 936 731 €	69 359 890 €	60 155 223 €	126 487 058 €	75 973 347 €	90 538 023 €	124 688 636 €	834 990 757 €
DECAISSEMENTS	48 940 020 €	103 810 439 €	24 722 820 €	29 602 894 €	69 186 077 €	31 047 988 €	89 101 973 €	20 144 847 €	54 220 138 €	81 002 330 €	147 532 785 €	112 094 699 €	811 407 011 €
Dépenses liées à des recettes globalisées	46 551 479 €	99 529 460 €	22 710 460 €	28 109 783 €	66 039 749 €	28 544 001 €	83 911 654 €	19 896 798 €	48 850 678 €	63 999 209 €	128 890 715 €	96 749 760 €	733 783 746 €
Personnel	2 218 374 €	2 201 743 €	2 552 597 €	2 266 515 €	2 264 859 €	2 460 938 €	2 417 605 €	2 277 153 €	2 371 180 €	3 392 849 €	2 277 824 €	2 958 560 €	29 660 197 €
Fonctionnement	366 834 €	485 136 €	357 088 €	486 299 €	635 112 €	833 062 €	2 807 392 €	334 593 €	856 330 €	686 251 €	6 833 855 €	2 365 057 €	17 047 009 €
Intervention	43 902 083 €	96 479 766 €	19 440 773 €	25 169 090 €	62 299 173 €	24 699 045 €	77 751 008 €	17 052 612 €	45 485 832 €	59 438 005 €	118 907 525 €	90 828 662 €	681 453 575 €
Investissement	64 188 €	362 815 €	360 002 €	187 879 €	840 605 €	550 956 €	935 649 €	232 440 €	137 336 €	482 104 €	871 510 €	597 481 €	5 622 965 €
Dépenses liées à des recettes fléchées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Personnel													- €
Fonctionnement													- €
Intervention													- €
Investissement													- €
Opérations non budgétaires	2 388 541 €	4 280 979 €	2 012 360 €	1 493 111 €	3 146 328 €	2 503 988 €	5 190 319 €	248 049 €	5 369 460 €	17 003 121 €	18 642 070 €	15 344 939 €	77 623 265 €
Emprunts : remboursements en capital	2 388 541 €	4 280 979 €	2 012 360 €	1 493 111 €	3 146 328 €	2 503 988 €	5 190 319 €	248 049 €	5 369 460 €	17 003 121 €	18 642 070 €	15 344 939 €	77 623 265 €
Versements d'avances remboursables													- €
Versements d'avances convertibles													- €
Opérations gérées en comptes de tiers													
- TVA décaissée													
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													- €
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													- €
B. TOTAL	48 940 020 €	103 810 439 €	24 722 820 €	29 602 894 €	69 186 077 €	31 047 988 €	89 101 973 €	20 144 847 €	54 220 138 €	81 002 330 €	147 532 785 €	112 094 699 €	811 407 011 €
SOLDE DU MOIS = A - B (2)	10 019 511 €	- 51 655 669 €	33 152 142 €	33 964 389 €	- 42 408 117 €	8 352 641 €	- 21 310 266 €	63 286 981 €	48 958 680 €	- 4 384 805.14 €	- 57 494 032.00 €	3 102 290 €	23 583 746 €
SOLDE CUMULE (1) + (2)	168 962 598 €	117 306 929 €	150 459 071 €	184 423 460 €	142 015 343 €	150 367 984 €	129 057 718 €	192 344 699 €	241 303 380 €	236 918 574 €	179 424 542 €	182 526 832 €	

Annexe IP 7

7. INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES PRISES DANS LE CADRE DES ASSISES DE L'EAU ET DU PLAN BIODIVERSITE

Agence de l'eau :

Mis à jour le : 05/02/2021

Objectifs / axes des Assises de l'eau et du Plan biodiversité (fixés au niveau national)	Actions / mesures des Assises de l'eau et du Plan biodiversité (fixés au niveau national)	Document de référence	Indicateur de suivi au titre de l'instruction de programme	INDICATEUR COP	2019 – TOTAL	2020 – semestre 1	2020 – semestre 2	2020 – TOTAL	ASSISES DE L'EAU Cumul 2019 – 2024 PLAN BIODIVERSITE Cumul 2019-2022
AXE 1 - Lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux	Mesure 1 - 2 milliards d'euros engagés pour les territoires ruraux qui font face à des difficultés d'investissement pour renouveler leurs installations d'eau potable et d'assainissement	Conclusions des assises de l'eau - séquence 1	AE1-1 – Montants engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès de collectivités situées au sein de zones de réhabilitation rurale ou d'un zonage équivalent	OUI	56 657 561 €			92 700 000 €	149 357 561 €
AXE 1 - Lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux	Mesure 1 - 2 milliards d'euros engagés pour les territoires ruraux qui font face à des difficultés d'investissement pour renouveler leurs installations d'eau potable et d'assainissement	Conclusions des assises de l'eau - séquence 1	AE1-2 – Nombre de collectivités aidées dans le cadre de la mesure 1 de la 1ère séquence des assises de l'eau		289	121	79	200	469
AXE 1 - Lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux	Mesure 4 - 1,5 milliards d'euros engagés au travers de contrats de progrès pour des collectivités de taille moyenne qui disposent d'une capacité d'autofinancement réelle, mais qui font face à un retard d'investissement trop lourd	Conclusions des assises de l'eau - séquence 1	AE1-3 - Montant global engagé au titre des contrats de progrès, soit pour : - des projets de collectivités de taille moyenne - portant sur l'eau potable et l'assainissement hors gestion des eaux pluviales (lignes de programme 11, 12, 21, 23 et 25)	OUI	214 783 573 €	52 797 818 €	98 047 724 €	150 845 542 €	365 629 115 €
AXE 1 - Lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux	Mesure 4 - 1,5 milliards d'euros engagés au travers de contrats de progrès pour des collectivités de taille moyenne qui disposent d'une capacité d'autofinancement réelle, mais qui font face à un retard d'investissement trop lourd	Conclusions des assises de l'eau - séquence 1	AE1-4 -Nombre de contrats de progrès signés		1 095	186	613	799	1 894
AXE 1 - Lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux	Mesure 5 - 1 milliard d'euros engagés pour accompagner notamment la gestion des eaux pluviales dès lors qu'un enjeu de pollution pour le milieu a été identifié	Conclusions des assises de l'eau - séquence 1	AE1-5 – Montants des aides accordées aux autres travaux eau potable et assainissement, notamment gestion du pluvial		91 141 464 €	15 218 365 €	130 962 790 €	146 181 155 €	237 322 619 €
AXE 1 - Lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux	Mesure 5 - 1 milliard d'euros engagés pour accompagner notamment la gestion des eaux pluviales dès lors qu'un enjeu de pollution pour le milieu a été identifié	Conclusions des assises de l'eau - séquence 1	AE1-6 – Nombre de collectivités aidées dans le cadre de la mesure 5 de la 1ère séquence des assises de l'eau		80	34	45	79	159
AXE 1 - Lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux	Mesure 6 - 50 millions d'euros engagés pour aider les collectivités à acquérir une meilleure connaissance de leur patrimoine d'eau potable et d'assainissement	Conclusions des assises de l'eau - séquence 1	AE1-7 – Montants engagés auprès de collectivités pour l'acquisition d'une meilleure connaissance de leur patrimoine d'eau potable et d'assainissement	OUI	16 308 770 €	5 699 140 €	9 967 108 €	15 666 248 €	31 975 018 €
AXE 1 - Lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux	Mesure 6 - 50 millions d'euros engagés pour aider les collectivités à acquérir une meilleure connaissance de leur patrimoine d'eau potable et d'assainissement	Conclusions des assises de l'eau - séquence 1	AE1-8 – Nombre de collectivités aidées dans le cadre de la mesure 6 de la 1ère séquence des assises de l'eau		109	59	67	126	235
OBJECTIF 1 - Protéger les captages pour garantir une eau de qualité à la source	Action 3.a - Plan d'actions sur tous les captages prioritaires avant fin 2021 Action 3.b - Engagements formalisés entre les acteurs du territoire sur au moins 350 captages prioritaires d'ici 2022, puis 500 d'ici 2025	Conclusions des assises de l'eau - séquence 2	AE2-1 – Montants engagés sur les captages dit prioritaires identifiés dans le SDAGE		28 408 664 €	28 408 664 €	0 €	28 408 664 €	56 817 328 €
OBJECTIF 1 - Protéger les captages pour garantir une eau de qualité à la source	Action 3.a - Plan d'actions sur tous les captages prioritaires avant fin 2021 Action 3.b - Engagements formalisés entre les acteurs du territoire sur au moins 350 captages prioritaires d'ici 2022, puis 500 d'ici 2025	Conclusions des assises de l'eau - séquence 2	AE2-2 – Nombre de captages dit « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions	OUI	325 €			342	667
OBJECTIF 1 - Protéger les captages pour garantir une eau de qualité à la source	Action 3.d - Paiements pour services environnementaux (PSE) dans au moins 20 territoires expérimentaux d'ici fin 2021, notamment sur des aires d'alimentation de captage	Conclusions des assises de l'eau - séquence 2	AE2-3 – Montants engagés en faveur des paiements pour services environnementaux (PSE)		389 628 €	1 642 978 €	13 603 235 €	15 246 213 €	15 635 841 €
OBJECTIF 1 - Protéger les captages pour garantir une eau de qualité à la source	Action 3.d - Paiements pour services environnementaux (PSE) dans au moins 20 territoires expérimentaux d'ici fin 2021, notamment sur des aires d'alimentation de captage	Conclusions des assises de l'eau - séquence 2	AE2-4 – Nombre de territoires PSE aidés par l'agence		2	0	0	0	2

Annexe IP 7 (suite)

7. INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES PRISES DANS LE CADRE DES ASSISES DE L'EAU ET DU PLAN BIODIVERSITE									
Agence de l'eau :									
Mis à jour le : 05/02/2021									
Objectifs / axes des Assises de l'eau et du Plan biodiversité (fixés au niveau national)	Actions / mesures des Assises de l'eau et du Plan biodiversité (fixés au niveau national)	Document de référence	Indicateur de suivi au titre de l'instruction de programme	INDICATEUR COP	2019 – TOTAL	2020 – semestre 1	2020 – semestre 2	2020 – TOTAL	ASSISES DE L'EAU Cumul 2019 – 2024 PLAN BIODIVERSITE Cumul 2019-2022
OBJECTIF 2 - Economiser et mieux partager l'eau	Action 6.a - Elaborer au moins 50 projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) d'ici 2022 et 100 d'ici 2027	Conclusions des assises de l'eau - séquence 2	AE2-5 – Montants engagés sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau		38 010 €	0	0	0	38 010
OBJECTIF 2 - Economiser et mieux partager l'eau	Action 6.a - Elaborer au moins 50 projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) d'ici 2022 et 100 d'ici 2027	Conclusions des assises de l'eau - séquence 2	AE2-6 – Nombre de projets de territoire pour la gestion de l'eau accompagnés par l'agence	OUI	0 €	0	0	0	
OBJECTIF 3 - Préserver nos rivières et nos milieux humides	Action 9.a - Restaurer 25 000 km de cours d'eau d'ici 2022	Conclusions des assises de l'eau - séquence 2	AE2-7 – Montants engagés sur la restauration des fonctionnalités hydromorphologiques des cours d'eau		11 183 301 €	2 658 420 €	5 738 896 €	8 397 316 €	19 580 617 €
LEVIER D'ACTION 2 - Développer sur l'ensemble des territoires des outils de gestion de l'eau	Action 18.a - Généraliser d'ici 2025, partout où ils sont pertinents, l'élaboration et la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	Conclusions des assises de l'eau - séquence 2	AE2-8 – Montants engagés sur l'animation des SAGE		1 706 585 €	297 417 €	275 356 €	572 773 €	2 279 358 €
AXE 1 - Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes	ACTION 3.a - territoires engagés pour la nature	Plan biodiversité	PB1 – Montants engagés dans le cadre d'un plan d'action d'une collectivité mobilisée sur l'initiative « territoires engagés pour la nature (TEN) » ou de l'accompagnement à sa mise en œuvre		3 280 109 €			739 349 €	4 019 458 €
AXE 1 - Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes	ACTION 4.b - solutions fondées sur la nature	Plan biodiversité	PB2 - Montants engagés sur des solutions fondées sur la nature	OUI	163 318 533 €	72 714 691 €	95 007 763 €	167 722 454 €	331 040 987 €
AXE 1 - Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes	ACTION 11 - Désartificialisation	Plan biodiversité	PB3 – Montants engagés sur des projets en matière de désartificialisation / désimperméabilisation ou renaturation de sites dégradés ou fortement artificialisés		10 010 372 €	1 629 830 €	4 096 756 €	5 726 586 €	15 736 958 €
AXE 2 - Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité (agroécologie)	ACTION 21.b - Développement de l'agriculture biologique pour atteindre les 15 % de surface agricole utile à horizon 2022	Plan biodiversité	PB4 – Montant engagé en faveur des aides individuelles à l'agriculture biologique		46 862 626 €	41 279 389 €	34 348 694 €	75 628 083 €	122 490 709 €
AXE 2 - Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité (agroécologie)	ACTION 21.b - Développement de l'agriculture biologique pour atteindre les 15 % de surface agricole utile à horizon 2022	Plan biodiversité	PB5 – Montant engagé en faveur des aides collectives à l'agriculture biologique		2 733 886 €	1 479 493 €	340 459 €	1 819 952 €	4 553 838 €
AXE 2 - Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité (agroécologie)	ACTION 21.b - Développement de l'agriculture biologique pour atteindre les 15 % de surface agricole utile à horizon 2022	Plan biodiversité	PB6 – Montant engagé en faveur des MAEC (hors BIO)		17 746 907 €	7 866 007 €	16 871 861 €	24 737 868 €	42 484 775 €
AXE 2 - Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité (agroécologie)	ACTION 24.a - Mise en place expérimentale d'ici 2021 de paiements pour services environnementaux – objectif de contribution des agences de l'eau de 150 Meuros	Plan biodiversité	AE2-3 – Montants engagés en faveur des paiements pour services environnementaux (PSE)		389 628 €	1 642 978 €	13 603 235 €	15 246 213 €	15 635 841 €
AXE 2 - Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité (agroécologie)	ACTION 24.a - Mise en place expérimentale d'ici 2021 de paiements pour services environnementaux – objectif de contribution des agences de l'eau de 150 Meuros	Plan biodiversité	AE2-4 – Nombre de territoires PSE aidés par l'agence		2	0	0	0	2
AXE 3 - Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes	ACTION 39.b - Restauration de la continuité écologique sur 50 000 km de cours d'eau d'ici 2030	Plan biodiversité	AE2-7 – Montants engagés sur la restauration des fonctionnalités hydromorphologiques des cours d'eau		11 183 301 €	2 658 420 €	5 738 896 €	8 397 316 €	19 580 617 €
Les indicateurs AE 2-3 et AE 2-4 sont communs à l'objectif 1 des conclusions des assises de l'eau - séquence2 et l'axe 2 du plan biodiversité.									
L'indicateur AE 2-7 est commun à l'objectif 3 des conclusions des assises de l'eau - séquence2 et l'axe 3 du plan biodiversité.									



COMPTE FINANCIER

Exercice 2020

Présenté par M. l'Agent Comptable

A Nanterre le 9 mars 2021

L'Agent Comptable,

Stéphane LIARD

Sommaire du compte financier

Etats réglementaires:

- Bilan p. 3
- Compte de résultat p. 7
- Tableau d'évolution de la situation patrimoniale p. 11
- Annexe p. 12

Etats budgétaires

Bilan - actif

ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE	2020			2019
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	50 189 549,55	44 523 442,94	5 666 106,61	5 456 532,29
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 203 129,46	2 243,20	6 200 886,26	6 195 126,34
Constructions	50 969 900,53	29 699 681,65	21 270 218,88	23 231 287,76
Installations techniques, matériels, et outillage	545 667,43	487 520,92	58 146,51	90 868,78
Collections	130 159,21		130 159,21	130 159,21
Biens historiques et culturels			-	-
Autres immobilisations corporelles	5 890 207,64	4 440 892,44	1 449 315,20	836 118,84
Immobilisations mises en concession			-	-
Immobilisations corporelles en cours	1 965 367,85		1 965 367,85	1 354 848,07
Avances et acomptes sur commandes			-	-
Immobilisations financières	1 166 641 907,28	250 421,15	1 166 391 486,13	1 228 054 851,43
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 282 535 888,95	79 404 202,30	1 203 131 686,65	1 265 349 792,72

Bilan - actif

ACTIF CIRCULANT	2020			2019
Stocks	-	-	-	-
Créances				
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne			-	-
Créances clients et comptes rattachés			-	-
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	112 454 707,70	3 103 226,87	109 351 480,83	98 430 020,94
Avances et acomptes versés sur commandes	193 710,96		193 710,96	76 536,60
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	1 483 663,42		1 483 663,42	-
Créances sur les autres débiteurs	8 950 563,49	1 378 196,58	7 572 366,91	7 469 635,87
Charges constatées d'avance (dont primes)	114 736 685,72		114 736 685,72	21 479 226,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)	237 819 331,29	4 481 423,45	233 337 907,84	127 455 419,41
TRESORERIE	2020			2019
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	182 526 832,40		182 526 832,40	158 650 994,63
Autres			-	292 092,20
TOTAL TRESORERIE	182 526 832,40	-	182 526 832,40	158 943 086,83
Comptes de régularisation	-		-	-
Ecarts de conversion Actif	-		-	-
TOTAL GENERAL ACTIF	1 702 882 052,64	83 885 625,75	1 618 996 426,89	1 551 748 298,96

Bilan - passif

PASSIF		
FONDS PROPRES	2020	2019
Financements reçus		
Financement de l'actif par l'Etat		
Financement de l'actif par des tiers	15 877,33	17 251,33
Ecarts de réévaluation		
Réserves	1 459 380 275,28	1 395 322 503,25
Report à nouveau		-
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	36 241 619,62	64 057 772,03
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	1 495 637 772,23	1 459 397 526,61
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2020	2019
Provisions pour risques	221 146,00	259 723,00
Provisions pour charges	53 160 255,00	63 397 872,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	53 381 401,00	63 657 595,00

Bilan - passif

DETTES FINANCIERES	2020	2019
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-
Dettes financières et autres emprunts	-	-
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	-	-
DETTES NON FINANCIERES	2020	2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	986 718,12	862 260,10
Dettes fiscales et sociales	372 884,63	245 044,38
Avances et acomptes reçus		
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers		
Autres dettes non financières	68 617 650,91	27 585 872,87
Produits constatés d'avance		-
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	69 977 253,66	28 693 177,35
TRESORERIE	2020	2019
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
TOTAL TRESORERIE	-	-
Comptes de régularisation	-	-
Ecarts de conversion Passif	-	-
TOTAL GENERAL PASSIF	1 618 996 426,89	1 551 748 298,96

Compte de résultat

CHARGES		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2020	2019
Achats	-	-
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	6 249 160,09	6 801 642,58
Charges de personnel		
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	19 140 513,10	18 918 302,79
<i>Charges Sociales</i>	7 491 347,36	7 504 547,15
<i>Intéressement et participation</i>		-
<i>Autres charges de personnel</i>	598 267,07	739 815,84
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables et remises gracieuses)	151 007 057,12	141 504 509,55
<i>dont contribution AFB/ONCFS</i>	126 020 255,00	106 420 142,00
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	5 080 712,94	4 211 106,23
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	189 567 057,68	179 679 924,14
CHARGES D'INTERVENTION	2020	2019
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transferts aux ménages	229 973,00	397 917,00
Transferts aux entreprises	30 138 530,02	31 296 908,50
Transferts aux collectivités	416 850 948,84	410 389 391,35
Transferts autres	32 951 778,60	43 343 822,58
Dotations aux provisions et dépréciations		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	480 171 230,46	485 428 039,43
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	669 738 288,14	665 107 963,57

Compte de résultat

CHARGES FINANCIERES	2020	2019
Charges d'intérêt	0,50	- 1,99
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,50	- 1,99
Impôt sur les sociétés	569,00	800,00
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	36 241 619,62	64 057 772,03
TOTAL CHARGES	669 738 857,64	665 108 761,58

Compte de résultat

PRODUITS		
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2020	2019
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public		-
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		-
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	-	-
Dons et legs	-	-
Produits de la fiscalité affectée	690 475 679,16	721 206 711,80
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Ventes de biens ou prestations de services	462 170,10	473 107,97
Produits de cessions d'éléments d'actif	1 570,00	950 000,00
Autres produits de gestion	3 460 427,86	3 549 381,41
Production stockée et immobilisée	-	-
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
Autres produits		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	11 340 285,59	2 986 337,09
Reprises du financement rattaché à un actif		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	705 740 132,71	729 165 538,27

Compte de résultat

PRODUITS FINANCIERS	2020	2019
Produits des participations et des prêts		
Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	1 581,41	995,34
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	238 763,14	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	240 344,55	995,34
<i>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</i>	-	-
TOTAL PRODUITS	705 980 477,26	729 166 533,61

Evolution de la Situation Patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
		Capacité d'autofinancement	29 741 713,83
Immobilisations incorporelles	2 355 751,94	Financement de l'actif par l'État	0,00
Immobilisations corporelles	1 041 195,69	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0,00
Immobilisations en cours	610 519,78	Autres ressources	0,00
Immobilisations financières	79 347 317,00	Remboursement immobilisations financières	141 249 445,44
Prélèvement sur fond de roulement	0,00	Cessions d'immobilisations	1 570,00
Remboursement des dettes financières	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	83 354 784,41	TOTAL DES RESSOURCES (6)	170 992 729,27
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	87 637 944,86		

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	87 637 944,86
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	64 054 199,29
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	23 583 745,57
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	350 368 910,03
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	167 842 077,63
Niveau final de la TRESORERIE	182 526 832,40

Annexe aux comptes de l'exercice 2020

1. Préambule

L'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) est un établissement public national à caractère administratif (EPA).

Son régime budgétaire et comptable relève des dispositions du décret n° 2013-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, qui a abrogé le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique.

2. Faits caractéristiques et comparabilité des comptes

2.1 Faits marquants

Une partie de l'échéance du 15 mai 2020 a été reportée pour tenir compte du contexte de crise sanitaire. Ces échéances non émises s'élèvent à 19,8 M€ pour la redevance pollution domestique et 9,9 M€ pour la redevance modernisation. Le total de ces redevances non émises mais déclarées en 2020, soit 28,7 M€ a été constaté en produits à recevoir sur l'exercice (ce qui se traduit par une augmentation importante des créances associées).

2.2 Changements comptables

L'AESN n'a pas connu de changements comptables en 2020.

2.3 Correction d'erreurs sur exercices précédents

Néant.

2.4 Evènements post-clôture

Néant.

3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

3.1 Référentiels comptables

L'établissement est assujéti à l'instruction comptable commune des organismes dépendant de l'Etat.

L'agence est également soumise à la circulaire annuelle de la direction du Budget, des comptes publics et de la fonction publique qui précise un certain nombre de règles budgétaires et comptables applicables aux différentes catégories d'établissements publics.

Les comptes de l'exercice 2020 ont été établis conformément au référentiel comptable applicable et suivant les principes généraux :

- continuité d'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- prudence

Pour ce qui concerne le présent compte financier, l'agence applique en 2020 les sources réglementaires suivantes :

- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 « GBCP » et plus précisément ses articles 54, 175 et 211 ;
- Le recueil des normes comptables des établissements publics et plus précisément les normes 1 « Les états financiers » et 13 « engagements à mentionner dans l'annexe » ;

3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations d'une valeur unitaire hors taxe supérieure au seuil fiscal de 500 euros sont comptabilisées à leur coût d'acquisition TTC, hors charges financières et coûts internes.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation et à compter de la date de mise en service (prorata temporis).

Les durées d'amortissement sont fonction de la date de mise en service :

- Pour les immobilisations acquises antérieurement à 2011, les durées retenues sont fixées par la délibération du Conseil d'administration de l'Agence n° 96/29 du 5 novembre 1996

Nature des immobilisations	Durée d'amortissement retenue
<i>Logiciels</i>	<i>3 ans</i>
<i>Bâtiments de bonne qualité</i>	<i>50 ans</i>
<i>Constructions légères</i>	<i>20 ans</i>
<i>Mobilier</i>	<i>7 ans</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>5 ans</i>
<i>Matériel et logiciels informatiques</i>	<i>3 ans</i>

- Pour les immobilisations acquises postérieurement à 2011, les durées d'amortissement ont été révisées sur les bases suivantes arrêtées par délibération du Conseil d'administration de l'Agence n° 12-05 du 29 mars 2012

Nature des immobilisations	Durée d'amortissement retenue
<i>Logiciels</i>	<i>5 ans</i>
<i>Agencements et aménagements de terrains</i>	<i>15 ans</i>
<i>Bâtiments</i>	<i>30 ans</i>
<i>Installations générales, agencements et aménagements des constructions</i>	<i>20 ans</i>
<i>Constructions sur sol d'autrui (30 ans sauf si la durée de mise à disposition est inférieure)</i>	
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	<i>5 ans</i>
<i>Mobilier</i>	<i>10 ans</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>5 ans</i>
<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	<i>5 ans</i>

- Les terrains et les œuvres d'art ne sont pas amortis.

Les évolutions 2020 sont les suivantes :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Compte	Rubrique	2019	2020			Valeur brute 31/12/2020
		Valeur brute 31/12/2019	Augmentation de l'exercice	Reclassement de l'exercice	Diminution de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 833 798	2 355 752	0	0	50 189 550
201	Frais d'établissement	0	0	0	0	0
203	Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
20531	Logiciels acquis/sous-traités	46 999 907	1 762 909	0	0	48 741 185
2058	Autres concessions et droits simples	833 891	592 843	0	0	1 426 734
208	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
237	Avances, acomptes sur immo.incorporelles	0	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65 176 350	1 651 715	0	1 123 634	65 704 431
211	Terrains	6 176 155	5 910	0	0	6 182 065
212	Agencements et aménagements de terrain	19 888	1 176	0	0	21 064
213157	Constructions	34 292 826	0	0	1 091 406	33 201 421
213557	Installations aménagements	11 083 196	92 117	0	32 228	11 143 084
214157	Constructions sur sol d'autrui	6 184 958	0	0	0	6 184 958
214557	Installations aménagements sur sol d'autrui	396 043	44 394	0	0	440 437
215	Installations techniques, matériel, outillage	543 488	2 180	0	0	545 667
216	Collection	130 159	0	0	0	130 159
218	Autres immobilisations corporelles	4 994 788	895 420	0	0	5 890 208
231	Immobilisations corporelles en cours	1 354 848	610 520	0	0	1 965 368
238	Avances et acomptes sur immo. Corporelles	0	0	0	0	0
	TOTAL GENERAL	113 010 148	4 007 467	0	1 123 634	115 893 981

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

		2019	2020			
Compte	Rubrique	Valeur brute 31/12/2019	Dotation de l'exercice	Reclassement de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur brute 31/12/2020
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	42 377 265	2 146 178	0	0	44 523 443
201	Frais d'établissement	0	0	0	0	0
203	Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
20531	Logiciels acquis/sous-traités	42 140 624	1 927 780	0	0	44 068 404
2058	Autres concessions et droits simples	236 641	218 398	0	0	455 039
208	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
237	Avances, acomptes sur immo.incorporelles	0	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 337 942	1 744 556	0	452 159	34 630 338
211	Terrains	0	0	0	0	0
212	Agencements et aménagements de terrain	917	1 326	0	0	2 243
213	Constructions	25 996 887	1 183 783	0	452 159	26 728 511
214	Constructions sur sol d'autrui	2 728 850	242 321	0	0	2 971 171
215	Installations techniques, matériel, outillage	452 619	34 902	0	0	487 521
216	Collections	0	0	0	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	4 158 669	282 223	0	0	4 440 892
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0
238	Avances et acomptes sur immo. corporelles	0	0	0	0	0
	TOTAL GENERAL	75 715 207	3 890 733	0	452 159	79 153 781

3.3 Immobilisations financières

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Compte	Rubrique	2019	2020			Valeur brute 31/12/2020
		Valeur brute 31/12/2019	Augmentation de l'exercice	Reclassement de l'exercice	Diminution de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 228 544 036	79 347 317	0	141 249 445	1 166 641 907
261	Participations	0	0	0	0	0
267	Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
271-272	Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
274	Prêts	1 228 480 723	79 347 317	0	141 249 445	1 166 578 594
275-276	Autres immobilisations financières	63 313	0	0	0	63 313
	TOTAL GENERAL	1 228 544 036	79 347 317	0	141 249 445	1 166 641 907

3.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

3.4.1 Fait générateur

A compter de l'exercice 2016, de nouvelles dispositions comptables clarifient le principe comptable de rattachement des produits et des charges de l'exercice. Le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) et les bureaux réglementaires de la DGFIP ont précisé respectivement dans un nouveau recueil du 6 juillet 2015 et dans une instruction comptable du 1^{er} avril 2016 que, faute de disposer d'une évaluation suffisamment fiable des produits à recevoir, **le droit acquis est constaté dès l'émission du titre et rattaché à l'exercice de l'émission, pour les acomptes comme pour le solde.**

L'AESN n'est pas en mesure d'estimer de manière suffisamment fiable les redevances à recevoir dès le 31 décembre.

Au 31 décembre 2020, le solde des créances nettes est de 1 375 M€. A noter que, comme en 2020, les échéances de prêt du mois de janvier 2020 ont été émises par anticipation en décembre 2020 afin de pouvoir envoyer les demandes de remboursement suffisamment en amont aux bénéficiaires des prêts. L'envoi des demandes de paiement déclenche l'écriture de passage de l'actif immobilisé à l'actif circulant. Ce processus modifie l'équilibre entre le haut et le bas de bilan, mais n'a pas d'autre impact sur la situation patrimoniale de l'établissement.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE							
CREANCES	Montant net du bilan	Degré de liquidité de l'actif		DETTES	Montant net du bilan	Degré d'exigibilité du passif	
		Échéances à moins d' 1 an	Échéances à plus d' 1 an			Échéances à moins d' 1 an	Échéances à plus d' 1 an
Créances de l'actif immobilisé				Dettes financières			
Prêts	1 166 641 907,28	129 951 205,79	1 036 690 701,49	Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00	
Autres créances immobilisées	0,00		0,00				
Créances de l'actif circulant				Dettes d'exploitation			
Créances sur les redevables	85 238 371,12	85 238 371,12		Dettes sur achats & prestations de service et comptes rattachés	986 718,12	986 718,12	
Avances et acomptes versés sur commandes	193 710,96	193 710,96		Dettes fiscales et sociales	372 884,63	372 884,63	
Créances diverses	8 950 563,49	8 950 563,49		Autres dettes d'exploitation	68 617 650,91	68 617 650,91	
Charges constatées d'avance	114 736 685,72	114 736 685,72		Produits constatés d'avance	0,00	0,00	
Total	1 375 761 238,57	339 070 537,08	1 036 690 701,49	Total	69 977 253,66	69 977 253,66	0,00

3.4.2 Charges constatées d'avance

En raison de contraintes sur les interfaces entre les SI Aides et Qualiacc, l'AESN n'est pas en mesure de constater les avances versées, en compte de tiers, selon les règles comptables. Ces avances se traduisent directement par une charge. Par conséquent, afin de régulariser la comptabilité en fin d'exercice, les charges doivent être réduites à hauteur des avances non utilisées par les bénéficiaires, par le biais d'une charge constatée d'avance. Ainsi, en 2020, la ventilation de ces charges (114 M€ au total) est la suivante:

- 29,5 M€ sont des avances accordées à l'ASP mais non consommées au 31/12 d'après les chiffres communiqués par l'ASP
- 1,5 M€ sont des avances dans le cadre d'autres conventions de mandat (collectivités notamment) non consommées au 31/12
- 83 M€ sont des acomptes automatiques accordés dans le cadre de subventions, avant démarrage des travaux. L'augmentation très forte de ce chiffre s'explique par les mesures d'urgence prises par le conseil d'administration de l'agence pour accélérer le paiement des acomptes pendant la crise sanitaire afin de soutenir les entreprises et les maîtres d'ouvrage.

3.4.3 Dépréciation

L'évaluation du risque de non recouvrement s'apprécie créance par créance. L'évaluation des dépréciations des créances est révisée au 31 décembre de chaque année.

Les créances font l'objet d'une dépréciation en fonction des taux suivants :

Type de créances à déprécier	Compte	Critère de sélection	Taux
Collectivités, Ets publics et ministères	4111	Créances supérieures à 3 ans	50%
Clients douteux ou litigieux	416	Créances faisant l'objet d'une production de créances suite à une procédure collective	100%
Clients douteux ou litigieux	416	Créances faisant l'objet d'un recours devant le tribunal administratif	50%
Collectivités, Ets publics et ministères	46312 / 46318	Créances supérieures à 3 ans	50%
Immobilisations financières sur prêts	46312 / 46322	Créances sur débiteurs privés dont le recouvrement est compromis (remise à huissier, 2 lettres de relances sans effet, délais non respectés) mais qui ne font pas encore l'objet d'une procédure collective	100%
Immobilisations financières sur prêts	Capitaux restant dus sur prêts 2748	Capitaux restants des prêts sur créances dépréciées à la ligne n°5	100%

Les variations des dépréciations sont les suivantes

TABLEAU DES DEPRECIATIONS

Rubrique	2019	2020		
	Provisions 31/12/2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions 31/12/2020
DEPRECIATIONS	5 518 874	14 749	801 778	4 731 845
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	489 184	0	238 763	250 421
297 Dépréciation des prêts	489 184	0	238 763	250 421
CREANCES D'EXPLOITATION	5 029 690	14 749	563 015	4 481 423
491 Dépréciation des comptes clients	3 637 607	7 877	542 257	3 103 227
496 Dépréciation des comptes de débiteurs divers	1 392 083	6 872	20 758	1 378 197
TOTAL GENERAL	5 518 874	14 749	801 778	4 731 845

3.5 Fonds propres

Les financements de l'actif par des tiers sont rapportés au résultat selon la durée d'amortissement des immobilisations qu'ils ont financées.

3.6 Provisions pour risques et charges

TABLEAU DES PROVISIONS

Rubrique	2019	2020		
	Provisions 31/12/2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions 31/12/2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	63 657 595	503 756	10 779 950	53 381 401
151 Provisions pour risques	259 723	220 250	258 827	221 146
158 Autres provisions pour charges	63 397 872	283 506	10 521 123	53 160 255
TOTAL GENERAL	63 657 595	503 756	10 779 950	53 381 401

3.6.1 Provisions pour risques

A fin 2020, l'analyse des jugements intervenus étant conforme à l'évaluation initiale du risque par l'agence, les provisions en cours n'ont pas été réévaluées. Les seules modifications intervenues sont liées à des opérations partiellement dénouées.



3.6.2 Provisions pour charges : engagements pluriannuels pour compte propre

L'engagement des primes pour assainissement collectif est provisionné, ces dernières étant acquises aux bénéficiaires. Un « taux de chute » de 0,74% a été appliqué sur ces engagements en 2020, compte tenu des niveaux de paiement légèrement inférieurs aux prévisions observés au cours des dernières années (années d'origine 2010-2018). Ce taux était de 0 % en 2018 et 2019. Au cours de l'exercice 2020, ces engagements ont légèrement diminué, ce qui se traduit par une diminution nette (reprise) des provisions correspondantes, pour 10,5 M€.



3.7 Emprunts

L'AESN n'a pas d'emprunt.

3.8 Compte de résultat

3.8.1 Résultat de fonctionnement et d'intervention

L'établissement ne perçoit pas de subventions.

Le résultat de fonctionnement et d'intervention est de + 36 M€

3.8.2 Résultat financier

L'établissement n'a pas de placements financiers.

Ce résultat est très légèrement positif (+0,2 M€).



3.8.3 Résultat de l'activité

Il constitue le niveau ultime des différents résultats, le conseil d'administration est amené à se prononcer sur son affectation.

Ce résultat de clôture est excédentaire (+ 36,2 M€)

3.9 Tableau de flux de trésorerie

	2020	2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Encaissements		
Produits sans contrepartie directe : subventions et produits assimilés	693 936 107,02	724 756 093,21
Produits avec contrepartie directe : produits directs d'activité	463 751,51	475 477,31
Décaissements		
Charges de fonctionnement		
Charges de personnel	27 230 127,53	27 162 665,78
Charges de fonctionnement (hors charges de personnel)	157 256 786,71	148 306 950,14
Charges d'intervention : dispositifs pour compte propre	480 171 230,46	485 428 039,43
Variation du besoin en fond de roulement d'exploitation	-29 296 158,98	15 658 798,17
<i>Trésorerie provenant de l'activité</i>	59 037 872,81	48 675 117,00
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements		
Cessions d'immobilisations incorporelles		
Cessions d'immobilisations corporelles	1 570,00	950 000,00
Cession d'immobilisations financières	141 249 445,44	146 899 113,32
Autres opérations		
Décaissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	2 355 751,94	1 823 062,61
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 651 715,47	1 043 823,95
Acquisitions d'immobilisations financières	79 347 317,00	110 253 363,00
Autres opérations		
Variation du besoin en fond de roulement hors exploitation lié aux opérations d'investissement	93 350 358,27	-685 138,16
<i>Trésorerie provenant des opérations d'investissement (2)</i>	-35 454 127,24	35 414 001,92
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Encaissements		
Nouveaux emprunts	0,00	0,00
Décaissements		
Prélèvement de l'Etat	0,00	0,00
Remboursement d'emprunts	0,00	0,00
<i>Trésorerie provenant des opérations de financement (3)</i>	0,00	0,00
VARIATION DE LA TRESORERIE TOTALE (1+2+3)	23 583 745,57	84 089 118,92
Trésorerie d'ouverture	158 943 086,83	74 853 967,91
Trésorerie de clôture	182 526 832,40	158 943 086,83
<i>Variation de trésorerie</i>	23 583 745,57	84 089 118,92

3.10. Autres informations

3.10.1 Informations relatives au personnel

A la clôture de l'exercice l'effectif temps plein **(ETP)** de l'établissement était de **366,58** dont 67,6 fonctionnaires en position de détachement. L'**effectif ETPT** était de **371,96**

Agents	Physiques au 31/12/20	ETP au 31/12/20	Moyenne ETPT 2020
<u>Non titulaires CDI :</u>			
1bis	4	4	4,00
1	114	107,5	110,36
2	104	98,5	87,87
3	64	59,98	62,96
4	18	16	17,04
5	0	0	0,00
<i>Sous total</i>	<i>304</i>	<i>285,98</i>	<i>282,23</i>
<u>Non titulaires CDD :</u>			
<i>Sous total</i>	<i>13</i>	<i>13</i>	<i>21,35</i>
<u>Titulaires :</u>			
Directeur	1	1	1
A+	10	10	10,61
A	37	36,5	36,04
B	21	20,1	20,73
C	0	0	0
<i>Sous total</i>	<i>69</i>	<i>67,6</i>	<i>68,38</i>
TOTAL GENERAL	386	366,58	371,96

Sur l'année s'ajoutent également 15 apprentis dont 10 sont toujours présents au 31/12/2020. Ces agents ne sont pas comptabilisés dans le tableau ci-dessus car ils ne rentrent pas dans les plafonds d'emploi.

3.10.2 Engagements hors bilan

▪ Engagements donnés

- Les avances sur travaux notifiées mais non encore versées s'élèvent à 51,3 M€ à fin 2020, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Année calendaire (date d'effet contractuel initiale)	Nbr dossier	mt avance	Mt certificat paiement	encours avance
2010				
2011	11	216 554 €	176 348 €	40 206 €
2012	34	5 869 306 €	4 271 445 €	1 597 861 €
2013	91	2 359 238 €	1 611 724 €	747 514 €
2014	178	3 863 534 €	3 004 775 €	858 759 €
2015	360	20 921 151 €	16 755 347 €	4 165 804 €
2016	695	36 787 728 €	29 506 936 €	7 280 792 €
2017	1336	63 723 091 €	62 689 492 €	1 033 599 €
2018	2029	97 593 495 €	95 861 155 €	1 732 340 €
2019	2939	76 681 812 €	72 629 297 €	4 052 515 €
2020	3279	67 304 649 €	52 602 425 €	14 702 224 €
Somme :	10952	375 320 558 €	339 108 944 €	36 211 614 €

Les subventions sur travaux notifiées mais non encore versées sont des engagements hors bilan et s'élèvent à 921,6 M€ à fin 2020, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Année calendaire (date d'effet contractuel initiale)	Nbr dossier	Mt subvention total	Mt certificat paiement	encours subvention
2005	1	9 560 €		9 560 €
2007	1	695 100 €	582 291 €	112 809 €
2008	1	2 946 950 €	2 667 838 €	279 112 €
2009	1	2 293 938 €	1 925 115 €	368 823 €
2010	2	3 470 626 €	3 193 569 €	277 057 €
2011	11	4 157 265 €	2 761 026 €	1 396 239 €
2012	34	24 311 686 €	18 786 848 €	5 524 838 €
2013	91	43 059 628 €	37 417 755 €	5 641 873 €
2014	178	29 862 143 €	22 915 065 €	6 947 078 €
2015	360	67 758 109 €	50 866 512 €	16 891 597 €
2016	695	154 720 468 €	114 183 435 €	40 537 033 €
2017	1336	241 401 601 €	169 463 970 €	71 937 631 €
2018	2029	429 503 706 €	263 329 132 €	166 174 574 €
2019	2939	444 612 497 €	199 796 461 €	244 816 036 €
2020	3279	493 358 595 €	132 698 853 €	360 659 742 €
Somme :	10958	1 942 161 872 €	1 020 587 870 €	921 574 002 €

Les engagements de l'AESN au regard des contrats plan Etat-Région sont nuls, au 31/12/2020 pour 2021 (fin du contrat). Le nouveau contrat est toujours en cours de négociation, aucun engagement n'est pris à l'heure où les compte sont produits. Le détail des deux dernières années d'exécution figure dans le tableau ci-dessous:

Régions (Nouveaux découpages)	Montant prévisionnel Période 2015-2020	Montants AE 2019 exécution	Montants CP 2019 exécution	Montants AE 2020 exécution	Montants CP 2020 exécution
Basse-Normandie	36 180 000	7 037 951	3 832 704	6 162 567	3 355 990
Haute-Normandie	30 240 000	5 545 415	3 019 904	4 706 360	2 562 974
Bourgogne	13 860 000	3 592 702	1 956 502	2 074 114	1 129 514
Centre	13 400 000	5 216 857	2 840 979	3 307 068	1 800 952
Champagne-Ardennes	18 360 000	3 857 509	2 100 710	2 500 834	1 361 896
Lorraine	7 200 000	340 812	185 598	191 744	104 419
Ile-de-France	30 240 000	4 287 084	2 334 646	5 845 572	3 183 362
Picardie	24 300 000	3 183 977	1 733 920	4 016 917	2 187 519
Total CPER	173 780 000	33 062 307	18 004 962	28 805 176	15 686 628
Plan Seine	45 340 000	139 800	76 132	2 176 890	1 185 484
Vallée de la Seine	12 000 000	359 227	195 627	74 854	40 764
Total CPIER	57 340 000	499 027	271 758	2 251 744	1 226 247
Total général	231 120 000	33 561 334	18 276 721	31 056 920	16 912 875

La loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 qui instaure le mécanisme du plafond mordant ne prévoit plus de prélèvement sur le fond de roulement mais prévoit dans son article 52 l'abaissement du plafond de ressources global pour toutes les agences de l'eau. En cas de dépassement de ce plafond, le surplus sera reversé au budget général de l'Etat. Il n'est pas possible, à ce stade, d'estimer de manière fiable la probabilité d'un dépassement global par les agences de l'eau et le montant qui serait alors à reverser par la seule AESN.

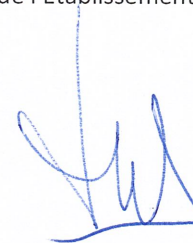
- **Engagements reçus**

Aucun.

L'Agent Comptable soussigné, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier. Il affirme en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'Etablissement et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Nanterre, le 9 mars 2021

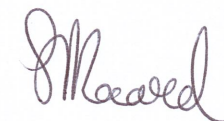
L'Agent Comptable,



L'Ordonnateur soussigné certifie l'exactitude du montant des titres de dépenses et du montant des titres de recettes inscrits au présent compte financier.

A Nanterre , le 9 mars 2021

La Directrice Générale par intérim,



Adopté sans réserve (1) par le Conseil d'Administration dans la séance le 9 mars 2021

- (1) Mention 'sans réserve' à rayer éventuellement
- En cas de réserves, joindre l'exemplaire du procès-verbal de la délibération du Conseil d'Administration